



Il reviendra avec son cœur immense, avec son cœur de flamme, son âme de pauvre et son sourire. Il reviendra ! Et le Cœur Immaculé de Marie triomphera !

LE SANG DES MARTYRS, « PRIX À PAYER »

« Embarras à Rome, doutes dans la petite communauté chrétienne turque (cent mille personnes). Au lendemain des funérailles à Iskenderun de Mgr Luigi PADOVESE, vicaire apostolique d'Anatolie, assassiné le 3 juin par son chauffeur turc, les questions sur les circonstances exactes de cette mort se multiplient. Seule certitude, la version officielle, hâtivement donnée dans les premières heures, d'un meurtre commis par un déséquilibré mental ayant agi de manière isolée, ne tient plus. » (LA CROIX, jeudi 10 juin)

En effet, « depuis le meurtre du Père Andréa Santoro, tué dans son église en février 2006, la thèse d'un individu déséquilibré, agissant de manière isolée, est toujours mise en avant par les autorités [...]. “ Cela commence à faire beaucoup de fous isolés qui s'en prennent aux chrétiens en Turquie ”, soupire un religieux. »

« Que cet assassinat ait eu lieu la veille de la venue de Benoît XVI à Chypre, interroge aussi : “ S'il est fou, il n'en est pas moins fin politique ”, observe un chrétien. D'ailleurs, il n'est pas fou. L'agence missionnaire ASIA-NEWS, appartenant à l'Institut pontifical pour les missions étrangères, précise que Mgr Luigi Padevese a reçu plusieurs coups de couteau de son chauffeur, un « gentil garçon », bien connu des milieux chrétiens, nullement « déséquilibré », qu'il l'a ensuite égorgé rituellement, puis a revendiqué le meurtre en criant depuis le toit de sa maison : « J'ai tué le grand Satan, Allah akbar (“ Dieu est grand ”). »

Pourtant, le pape ne veut pas le savoir : dès le lendemain du meurtre, il a déclaré que ce crime n'avait rien à voir avec la Turquie, ni avec les Turcs, même pas avec l'islam. « “ Notre position a été identique après la mort du Père Santoro ”, explique un diplomate du Saint-Siège à Rome : “ Il faut continuer à dialoguer, à éduquer. L'ignorance est toujours à la base de ces actes. User de la force est un signe de faiblesse : il faut préparer des arguments plutôt que des munitions et des armes. ” »

Qu'est-ce qu'une diplomatie que ne soutient pas la force des armes ? L'aveuglement du Saint-Père est

tellement flagrant que même LA CROIX s'interroge : « Comment comprendre la prise de position très rapide du Pape ? » Réponse de feu l'abbé de Nantes, notre bienheureux Père fondateur, citant le pape Paul VI qui imposa au Concile comme un dogme la liberté religieuse ainsi définie : « “ Que nul ne soit contraint, que nul ne soit empêché. ” » Autant dire : que nul ne soit contraint de mettre le feu à la baraque, et tout autant que nul ne soit empêché de le faire librement de main responsable ! Avouez que c'est une date dans l'histoire ! » (AUTODAFÉ, p. 163)

« LE PRIX À PAYER »

Un Irakien raconte comment il s'est converti de l'islam au christianisme au péril de sa vie (Joseph Fadelle, LE PRIX À PAYER, éditions de l'œuvre, 2010).

Tout commence par un “ dialogue ”, oui ! entre deux soldats de l'armée de Saddam Hussein en guerre contre l'Iran (début 1987). Joseph, “ aristocrate ” musulman, se met en tête de convertir à l'islam Massoud, paysan catholique.

« Dis-moi, Massoud, les chrétiens ont-ils un livre comme le Coran ? »

« Dans mon esprit, confie Joseph, si la réponse est négative, l'homme sera beaucoup plus facile à convertir, n'ayant rien à opposer au Coran, révélation d'Allah inspirée à Mahomet. » De fait, toute la question est là. Si Dieu parle, il n'y a pas de liberté religieuse qui tienne. Il faut l'écouter et lui obéir !

« Bien sûr, nous les chrétiens, nous avons la Bible, répond Massoud, qui comprend même deux livres, l'Ancien et le nouveau Testament. » Il se contente d'ajouter :

« Pour l'instant, je ne vais pas t'amener la Bible, en tout cas pas tout de suite. Je vais d'abord te poser une question, une seule, et tu vas me répondre franchement : AS-TU LU LE CORAN ?

– Bien sûr ! Tu me prends pour un mécréant, un mauvais musulman ?

– Mais est-ce que tu l'as vraiment lu ?

– *Je te dis que je l'ai lu, et je le lis même en entier tous les ans, pendant le Ramadan ! Il y a trente parties dans le Coran, et le Ramadan dure trente jours...*

– *Et tu as compris le sens de chaque mot, de chaque verset ? »*

C'est là que le bât blesse : « Car les imams m'ont toujours enseigné que c'est la lecture du Coran de bout en bout qui sera récompensée au jour du jugement, beaucoup plus que la compréhension du texte. Ainsi le déchiffrement d'une seule lettre permet d'avancer dans la piété, de gagner dix indulgences, même si on ne sait pas le sens du mot entier. »

Alors, Massoud lui fait la proposition la plus intelligente qui soit : « *Si tu veux que je t'apporte l'Évangile, c'est d'accord, mais je mets quand même une petite condition : tu vas d'abord relire le Coran en essayant vraiment d'en déchiffrer le sens avec ton intelligence, et sois honnête avec toi-même, ne triche pas...* »

Joseph y consent, tout à sa pensée de convertir Massoud à l'islam.

« Et c'est là que mes ennuis ont commencé. »

Il est amusant de le voir aux prises avec la deuxième sourate, dite de la Vache, ou *fal-baqara*, objet de notre premier volume (Bruno Bonnet-Eymard, *LE CORAN, TRADUCTION ET COMMENTAIRE SYSTÉMATIQUE*, t. 1, *sourate 1 : la bénédiction ; sourate 2 : Dieu des délivrances*, 340 pages) : « Je bute sur quasiment tous les versets, plein de perplexité, et ma lecture en est rendue extrêmement difficile et lente. »

Il consulte un ayatollah. Celui-ci lui conseille de se plonger dans la vie de Mahomet. Résultat : « Après plusieurs jours d'intense réflexion, le comportement et la vie du Prophète deviennent source de honte pour moi [...]. Comment cet homme peut-il être un homme de Dieu ? »

LA VOCATION

(mai 1987)

C'est alors que Joseph Fadelle, tel Joseph de l'Ancien Testament, fils de Rachel, et celui du Nouveau Testament, époux de Marie, eut un songe. Il se voyait « au bord d'un ruisseau, pas très large, à peine un mètre ». Sur l'autre rive, un homme d'une grande beauté lui dit : « *Pour franchir le ruisseau, il faut que tu manges LE PAIN DE VIE.* »

À son réveil, tout à la joie, « presque enfantine », d'avoir fait un beau rêve, il ne cherche pas à comprendre et n'y pense déjà plus lorsque Massoud, de retour de permission, lui tend l'Évangile. Il ouvre... et entreprend de lire l'Évangile selon saint Jean, malgré Massoud qui lui conseille de commencer par « plus facile » :

« Arrivé au chapitre 6, je m'arrête net dans ma lecture, abasourdi, au milieu d'une phrase. J'ai le cerveau en ébullition. Une seconde, je pense que je suis victime d'une hallucination, et replonge les yeux dans ce livre, à l'endroit précis où je me suis arrêté. Pas de doute, je ne me suis pas trompé... Je ne sais par quel prodige, je viens de lire à l'instant exactement ces mots, "*LE PAIN DE VIE*", ceux-là mêmes que j'ai entendus il y a quelques heures dans mon rêve. » (p. 35)

« Dès lors, s'apaise entièrement en moi l'esprit de conquête et la volonté de convertir Massoud. Je n'ai plus qu'un désir : pouvoir un jour moi aussi manger de ce "*PAIN DE VIE*", même si je ne comprends pas bien ce que c'est. » (p. 37)

Suit le récit haletant de cette quête, obstinément poursuivie en dépit de tous les obstacles. À commencer par celui que dresse... Massoud lui-même ! Au moment où Joseph lui dit son intention d'annoncer à sa famille sa foi nouvelle : « *Tu ne te rends pas compte ! explose-t-il. Ils vont te tuer...* »

C'est en effet ce qu'ils tentèrent. Qui "*ils*" ? Ses frères, et sa mère elle-même ! Son père le fait enlever par les services secrets de Saddam, qui le mettent à la torture pour qu'il livre les noms des chrétiens auxquels il a demandé le baptême... et la communion au « *PAIN DE VIE* » !

On comprend pourquoi, sous un tel régime de terreur, ces chrétiens ne lui ont pas fait bon accueil ! Ce livre témoigne de la vraie condition des chrétiens en terre d'islam, même sous le régime de la "*laïcité*" instituée par Saddam, même en Jordanie où Joseph va réussir à fuir avec femme – convertie elle aussi – et enfants – catéchisés. « "*Quand on est chrétien, on reste chrétien, et c'est pareil pour l'islam !*" me répond-on froidement quand j'annonce mon intention de demander le baptême. » (p. 49)

Il n'y a pas de "liberté religieuse" qui tienne !

Le patriarche des chrétiens d'Irak auquel il réussit à faire parvenir sa demande, lui fait répondre : « *Il n'est pas question de sacrifier le troupeau entier pour sauver une seule brebis...* »

Y a-t-il une meilleure démonstration de la nécessité de se "croiser" pour délivrer « *le troupeau entier* » de l'esclavage où le tient l'islam ? Tandis que proclamer la "liberté religieuse"... en se croisant les bras, est certainement la plus scandaleuse des lâchetés dont se soient jamais rendus coupables les chrétiens, tels les "renégats" du temps des barbaresques.

Le premier fruit de ce livre est de mettre en lumière l'aberration du dogme nouveau de la "liberté religieuse" proclamé par le concile Vatican II, qui conduit à l'apostasie plus sûrement que l'islam lui-même ! Alors que la persécution, elle, est féconde : « Tout ce que je rencontre comme refus, rejet et persécution, vient finalement renforcer ma foi et me confirmer que je suis dans le bon chemin. Dans mon désir extrême de rencontrer le Christ, j'en suis presque à éprouver une certaine joie à souffrir ainsi à cause de Lui. » (p. 53)

Cette belle persévérance ne se démentira pas pendant six années de rebuffades jusqu'au jour où il découvre « une petite icône de la Vierge Marie, accrochée au mur, derrière le vendeur » d'un magasin de Bagdad. Encouragé par ce « signe ostensible d'appartenance chrétienne », rare et courageuse, il se confie à cet homme qui l'entraîne à la messe et le met en relation avec un prêtre. Où l'on voit la portée universelle de la promesse faite par Notre-Dame de Fatima à Lucie : « *Mon Cœur Immaculé sera ton refuge et le chemin qui te conduira jusqu'à Dieu.* »

frère Bruno de Jésus.

PRÉPARER VATICAN III

SEPTIÈME CONSTITUTION CONCILIAIRE

LA LIBERTÉ CHRÉTIENNE

CETTE ÉTUDE DE NOTRE PÈRE, L'ABBÉ GEORGES DE NANTES, EST EXTRAITE DE LA CRC N° 57, JUIN 1972, P. 4-11.

LE grand combat apocalyptique dont la Révélation nous entretient sans cesse est celui des hommes révoltés contre Dieu, à l'instar de Satan, leur Prince, dont le cri de guerre est : *Non serviam, je ne servirai pas !* Cette révolte est une revendication d'autonomie de la créature avide de se diviniser, de s'égaliser à Dieu en se prétendant libre... *Eritis sicut dii, vous serez comme des dieux.* À mesure que Dieu entrera dans la société des hommes pour leur salut, cette révolte se fera plus agressive. Dans notre monde moderne, toute la tradition de l'Humanisme athée et de la Révolution – "*satanique dans son essence*" – est un refus de la souveraineté du Dieu fait homme, par l'homme qui veut se faire lui-même dieu. La charte de cette révolte, c'est la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME dont la teneur est plus métaphysique que politique, politique pour atteindre au religieux et substituer le culte de l'Homme au culte de Dieu. Il est donc normal que le principal adversaire de la Révolution, plus que les familles et que les trônes, soit l'Église qui est l'œuvre de Dieu et du Christ au milieu des hommes. Entre les partisans des Droits de l'Homme et les défenseurs des Droits de Dieu il ne peut y avoir de paix, d'accord ni de dialogue. Il ne peut y avoir que la guerre.

I. LA LIBERTÉ CHRÉTIENNE SELON LA TRADITION CATHOLIQUE

Ce n'est pas dire que l'Église ait nié la liberté humaine par contradiction absolue d'une Révolution qui la proclamait souveraine. La Révolution réclame la liberté contre Dieu mais en cela même, comme on est obligé de le constater, elle l'abolit totalement et change le monde en camp de concentration. L'Église connaît la liberté de l'homme, elle en montre le fondement et la source en Dieu, en Jésus-Christ ; et l'histoire prouve que la définition austère de cette exacte liberté s'ouvre sur une vaste et généreuse tolérance. Au contraire, toute subversion faite au nom de la Liberté produit infailliblement la ruine de cet ordre humain familial. La licence paraît alors et sa complice, l'intolérance.

Voici donc l'exacte doctrine de l'Église sur la liberté :

1. Liberté intérieure naturelle. L'Église reconnaît à tout homme le droit et le devoir de suivre sa conscience, même si correctement informée elle est erronée. L'Église sait que « *Dieu a remis l'homme à son conseil* » (Si 15,14). Ce conseil ou juge immédiat, qui décide en dernière analyse, c'est la **conscience**. Tous, pour agir en hommes, doivent écouter leur conscience et suivre ses commandements. C'est sur cette obéissance intérieure qu'ils seront jugés par Dieu. Personne ne peut juger en cet intérieur, ni pour condamner ni pour absoudre, que Dieu. Et puisque la religion, la morale, sont des œuvres spirituelles dont la décision relève de la conscience, nul ne pourra être contraint à

croire ou à adopter une règle morale par force, car ce ne serait plus humain mais contre nature.

De là à canoniser les inspirations de la conscience individuelle, il y a un abîme que l'Église n'a jamais franchi : elle ne donne jamais raison à une conscience qui déraisonne.

2. Liberté extérieure naturelle et surnaturelle. Le devoir de suivre sa conscience, s'il s'impose à chaque individu, ne saurait créer un droit social. **La reconnaissance de ce droit intime ne saurait s'étendre à l'exercice extérieur de cette liberté intérieure.** Dès qu'il est question de vie en société, ce n'est plus la sincérité du sujet qui emporte la liberté mais c'est la vérité de l'action. En tout domaine de la vie sociale, c'est Dieu qui est le Souverain Législateur et nul ne peut revendiquer quelque autorité ou quelque droit s'il ne les tient de Dieu même, en accomplissant sa Volonté. **L'erreur, là, ne crée aucun droit.** L'Église et l'État, agissant selon Dieu, au nom de Dieu et pour Dieu, ne peuvent reconnaître aucun droit à l'homme qui se trompe, sincèrement ou non, peu importe, car ce serait retirer à Dieu de son empire et souverain domaine pour l'abandonner à son Adversaire et abolir toute justice sociale !

Toutefois, **une certaine "tolérance"** peut être laissée à qui se trompe, dans la pratique de son erreur, si le bien commun de la société est ainsi davantage sauvegardé et la liberté des consciences mieux marquée et garantie.

3. La liberté sociale, politique aussi bien que religieuse, proclamée comme un droit de l'Homme est, en tout état de cause, un crime contre Dieu et un délire, selon ce qu'ont toujours déclaré les Papes. Car c'est tout à la fois la rupture déclarée de la sujétion de l'homme à Dieu, sujétion que n'altérerait en rien le cas particulier de la conscience sincère mais erronée, et la rupture de l'ordre social, atomisé par cette anarchie d'une poussière de libertés individuelles, et bientôt solidifié en un totalitarisme de Léviathan où la liberté du plus fort range la multitude à l'esclavage.

« *En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, et que notre Prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un délire, à savoir que la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme ; qu'il doit être proclamé et assuré dans tout État bien constitué ; et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, l'imprimé ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse le réprimer* », disait Pie IX en 1864 (*QUANTA CURA*).

Le système libéral qui prétend tout concilier en arrêtant la liberté de chacun là où commence la liberté des autres, est d'abord incohérent, car un tel principe ne peut que rendre les conflits insolubles et inexpiables, mais surtout il est inacceptable, parce qu'il ignore le Souverain Auteur et Gouverneur de la société humaine, Dieu, Lui le Créateur de la liberté, dont il méprise les Droits et les Lois !

4. C'est pourquoi l'Église a lutté – très difficilement – contre ses propres membres qui, entraînés par un faux zèle ou un zèle mal éclairé, ont prétendu concilier la revendication des droits

de l'Homme avec les droits de l'Église, comme d'un tout plus vaste avec sa partie la meilleure.

« *L'Église libre dans l'État libre* », la liberté chrétienne devenant la plus haute part d'une liberté générale reconnue aux hommes comme tels. Pour qui réfléchit, c'est faire des Droits de Dieu, de la Vérité de Dieu, de la Volonté de Dieu, une expression parmi d'autres de la Liberté de l'Homme !

Il est vrai qu'une telle subversion de l'ordre naturel et divin a pu paraître en certaines sociétés, dans un climat de totale licence et d'indifférence, favorable à la liberté et au développement de la religion catholique. Dans ces sociétés libérales, tant que l'Église condamna leur libéralisme, même si elle en « profitait », matériellement, l'idée de l'unique vérité et souveraineté de la religion catholique subsista encore dans les consciences individuelles. Mais du jour où l'Église paraît accepter ce « droit commun », cette « loi commune », et s'en contenter autrement qu'à titre d'expédient provisoire, elle renonce à son essence même, à son unique dignité de religion seule vraie de l'Unique Dieu et Sauveur Jésus-Christ. Elle abdique son droit...

Voilà pourquoi les Papes du dix-neuvième siècle ont réprouvé le « *libéralisme catholique* », barrant la route pour toujours et d'avance à ceux qui chercheraient à faire pénétrer cette doctrine dans l'Église. Or, « *presque exactement un siècle plus tard, la Déclaration sur la liberté religieuse semble affirmer comme doctrine catholique ce que Grégoire XVI considérait comme un "délire", une idée folle. Tels sont les termes du problème* », écrit John Courtney-Murray, là-dessus l'expert des experts de Vatican II (US, p. 111).

C'est déjà chose jugée que la Réforme conciliaire a reprise. Voyez ma *LETTRE À MES AMIS* n° 209, du 22 juillet 1965 : avant que la décision intervienne, nous avons articulé notre *NON POSSUMUS*.

II. LE DROIT DE L'HOMME À LA LIBERTÉ RELIGIEUSE, PERVERSITÉ DE VATICAN II

Vatican II a donc innové en pleine conscience et avec plein consentement. Certes, pour faire aboutir cette canonisation de la Liberté religieuse, il a fallu un véritable complot. Le parti moderne sentait très vivement qu'il aurait à vaincre pour la nouveauté qu'il rêvait, une inertie, une tradition, une opposition très fortes. C'était un reniement, désiré et voulu comme tel. On résolut de le présenter, par tactique, comme un développement anodin de la tradition... « *Le vrai nom de cette incontestable nouveauté, écrit Congar, est : développement.* » (US 60, p. 11). Qu'il y ait eu tromperie consciente et volontaire, c'est trop certain.

Le texte de la Déclaration a pour titre expressif : *Dignitatis humanæ personæ*, et pour sous-titre : *Du droit*

de la personne et des communautés à la liberté sociale et civile en matière religieuse (sigle : LR). Vous trouverez dans l'édition du Centurion une Introduction autorisée, due au cardinal Koenig. Ma *LETTRE À MES AMIS* n° 209, de juillet 1965, présente le résumé fort clair de la nouveauté, texte du cardinal Martin suivi de ma réfutation. Ici encore, l'étude du volume de la collection UNAM SANCTAM est irremplaçable (US 60). On y retrouve les principaux experts de la mafia qui mena toute l'affaire, John Courtney-Murray, décédé, Pavan, aujourd'hui recteur du Latran, Willebrands, devenu cardinal, Mgr de Smedt, Hamer et toujours Congar. Tout y est révélé, excepté le plus odieux de leurs intrigues.

UNE “ DÉCLARATION ” SUR “ LA LIBERTÉ RELIGIEUSE ”

D’abord, cet Acte est une simple Déclaration. De peu d’autorité donc, à ce qu’on disait alors pour la faire mieux passer. Mais, la chose faite, Congar explique au contraire qu’il y a “*déclaration*” quand il s’agit «*de proclamer publiquement une doctrine ou des convictions déjà acquises, ou de faire connaître l’interprétation authentique de positions déjà connues*» (US 50). Ici donc, «*l’Église ne crée pas un droit nouveau, ... elle fait connaître officiellement ce qui était acquis déjà*», mais comme il ment effrontément et le sait bien, il ajoute prudemment : «*acquis déjà... au moins dans la logique profonde de sa vie la plus authentique*».

En clair : elle dit le contraire de ce qu’elle a toujours enseigné... mais elle le portait déjà dans la conscience de ses Congar et autres rebelles clandestins, prophètes authentiques de ce qui allait venir !

C’est aussi parce que «*l’Église y fait connaître sa pensée sur une réalité qui est le bien de tous les hommes et elle s’adresse effectivement à tous. Elle ne légifère pas seulement pour ses fidèles*» (US 52).

Elle légifère pour tous les hommes ? Autant dire qu’elle court au monde lui donner comme ses pensées à elle, maintenant, ce qu’il exige d’elle depuis toujours, mais jusqu’alors sans succès !

Déclaration sur « la liberté religieuse ». Dès le 18 avril 1964, le pape Paul VI emploie cette expression dans un discours que publie l’*OSSERVATORE ROMANO*, comme d’un droit humain général ; de nouveau à l’ouverture de la troisième session et surtout à l’ONU (Disc., édit. Cent., p. 331). Or ce terme de “*liberté religieuse*” est un des plus périlleux, un des plus mauvais qui soient, au dire même des tenants de la nouvelle doctrine :

«*Le terme est désormais accrédité... Pourtant il n’a pas que des avantages. Tous ceux qui ont eu à traiter du problème de la liberté religieuse devant des auditeurs non spécialisés en ont fait l’expérience. Pour qui prend l’expression au pied de la lettre, “liberté religieuse” veut dire totale autonomie de l’individu dans le choix religieux. Mais en fait une telle ambiguïté est inévitable (sic)...*» (US 103-104) L’avantage ? c’est «*un terme neuf, forgé dans des circonstances modernes, nullement inféodé au libéralisme laïciste du siècle dernier. Cette expression possède par le fait même un avantage immense sur toute une terminologie lourdement obérée par l’histoire : liberté des cultes, liberté de conscience...*» Le grand avantage est que ce mot neuf n’est pas encore condamné, dites-le donc clairement !

CHANTAGE MONDAIN

Dès le début et tout au long du Concile, les pires nouveautés seront imposées du dehors à l’Église, sur réclamation du Monde auquel maintenant elle s’est juré de plaire, d’obéir et de servir. Ainsi en premier lieu de la liberté religieuse :

«*Les principes concernant la liberté religieuse sont reconnus depuis longtemps dans les Constitutions civiles des États. Ce n’est que relativement tard que l’Église a pris conscience de leur validité*», écrit le cardinal Kœnig (C, 318). Autant avouer qu’elle les condamnait mais que le Monde aujourd’hui les lui impose...

«*Mais le document conciliaire constitue un événement marquant et important dans l’histoire de l’Église ; il est susceptible d’ouvrir une époque nouvelle dans les relations de l’Église avec le monde moderne. Il n’y aurait point de dialogue entre monde et Église, si cette dernière ne se prononçait de manière principielle (sic) en faveur de la liberté humaine.*» Chantage !

Faisant abstraction de la franc-maçonnerie et de tous les mouvements idéologiques et politiques acharnés à la ruine de l’Église, qui ont fait et font de la liberté religieuse l’assise de leur Contre-Église, le Concile n’a vu qu’innocence dans les revendications du Monde à la liberté ! «*Le Monde s’unifie*», déclare-t-on naïvement (?), mais il faut pour cela que tous acceptent «*la pluralité des conceptions et des attitudes religieuses*» (US 53). Bien sûr, l’Église a toujours sa doctrine de la tolérance, mais c’est trop peu. Elle écrase les autres ! Elle méprise tout ce qui n’est pas elle, elle est trop sûre de sa vérité, etc. «*La tolérance ne suffit pas. L’amour a plus d’ampleur que la tolérance* (souligné dans le texte). *Il ne s’agit plus de respecter autrui, il faut s’efforcer encore de promouvoir le véritable bien d’autrui*» (55)... et donc ? de rétablir le dialogue, la sympathie, le travail coopératif : «*Pour obtenir un monde habitable, les hommes doivent transformer le milieu naturel en milieu culturel*», etc. La vérité doit le céder à l’unité universelle dans la liberté des hommes...

MANŒUVRES ODIEUSES

Dès le début, on proscrit le mot de tolérance (US 57), pour imposer celui de liberté religieuse. Dès avant l’ouverture du Concile, le projet émané de la Commission théologique, qui traite de manière classique “*DES RELATIONS DE L’ÉGLISE ET DE L’ÉTAT – ET DE LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE*”, sera rejeté (US 60). Seul subsistera le schéma du secrétariat pour l’Unité, du cardinal Béa, que Mgr de Smedt présentera le 19 novembre 1963, Paul VI devenu pape...

Dans un climat psychologique violent, il fera l’objet d’un premier débat, du 23 au 28 septembre 1964. La théorie exposée alors est si clairement hérétique que la minorité supplie le Pape d’intervenir (par principe et orientation fondamentale du Concile, est “minoritaire” tout ce qui est orthodoxe et traditionnel, “majoritaire” ce qui est nouveau et révolutionnaire).

Le 10 octobre, Paul VI nomme une Commission de quatre théologiens, chargée de l’informer du fait : le cardinal Browne, le P. Fernandez, Mgr Colombo et Mgr Marcel Lefebvre. C’est un tollé ! dix-sept cardinaux écrivent au Pape et leur lettre est publiée. Chantage ! Le Pape cède. Béa reste maître. On respire bruyamment (US 80-81).

Le 18 novembre 1964, le vote d'un projet totalement refondu est reporté à la prochaine session. Fureur des novateurs qui voulaient cette Liberté religieuse pour le centenaire du *SYLLABUS*, par dérision ! Pétitions, campagne d'opinion, nouveaux chantages. Le Pape résiste (89), mais en donnant des assurances à la majorité. Tout cela ne fait qu'exciter l'esprit de fronde et solidarise l'assemblée avec les novateurs... Ils reconnaîtront après coup le bien-fondé du sursis contre lequel ils s'étaient passionnément élevés au moment même comme une insupportable violation des règlements du Concile et une atteinte majeure à la liberté de l'assemblée (cf. Congar, US 90) ! Ah, les Tartufe !

Nouveau débat, du 15 au 21 septembre 1965. Il y aura 225 à 250 opposants, nombre inhabituel dans ce troupeau d'évêques éberlués, contre le même nombre d'acharnés partisans de la nouveauté (cf. US 107, premier vote du 19 novembre, 246 *Non placet*). Pour rallier à tout prix la minorité, on introduira de véhémentes

protestations d'orthodoxie catholique en plein texte hérétique (US, 96). Les opposants seront encore 249 le 19 novembre et 70 le 7 décembre, en séance publique, en présence du Pape qui, nonobstant, proclamera cet ACTE Impie.

D'ailleurs, entre-temps, le 4 octobre, alors que le débat reste très vif, Paul VI accepte l'invitation de l'ONU et dans son discours à cette Assemblée mondiale de francs-maçons, il évoque déjà « *les droits et les devoirs fondamentaux de l'homme, sa dignité, sa liberté et avant tout sa liberté religieuse* », attribuant à la « *sagesse humaine* » (onusienne et toute maçonnique !), un « *caractère sacré* ». « *Car la vie de l'homme est sacrée.* »

Le Concile pouvait-il démentir le Pape ? S'il y a hérésie, c'est Paul VI parlant à l'ONU qui en est coupable devant Dieu et devant l'Église.

Je dis qu'il y a eu brigandage et forfaiture. Je regrette que personne n'ait alors quitté le Concile pour se laver de toute complicité avec l'hérésie ainsi proclamée.

A) ÉTRANGE LIBERTÉ RELIGIEUSE AU FONDEMENT INTROUVABLE !

Il est insensé de déclarer l'homme libre de penser, de parler et d'agir comme il veut en toutes matières, et plus que partout ailleurs en matière de religion. Car Dieu commande souverainement en ce domaine ! Et l'Église du Christ aussi commande ! Et la liberté de l'un faisant obstacle à celle de l'autre, la liberté de la vérité l'emporte, enlevant tout droit à l'erreur ! Et l'État ne peut admettre toute liberté individuelle, surtout de caractère prétendument sacré, sous peine de se détruire lui-même...

Il fallut, sous les coups de boutoir de la "minorité", délimiter cette fameuse liberté religieuse qu'on avait d'avance promise au monde. Pour éviter l'idée de « *liberté morale* » « *qui pourrait valoriser l'indifférentisme ou un faux irénisme ou encore le laïcisme des pouvoirs publics et des écoles* », on « *fera usage de l'expression "liberté civile et sociale en matière religieuse"...* » (US 93, 96). Il ne s'agit déjà plus de liberté dans « *les rapports de l'homme avec Dieu* »,... ni dans « *les relations entre fidèles et autorité ecclésiastique* » car, si l'Église proclame l'anarchie partout ailleurs, elle n'en veut pas chez elle !

Bien plus, pour tenter de rallier la minorité au projet, dans le désir que manifeste Paul VI d'obtenir l'unanimité, « *une substantielle addition a été introduite dans le n° 1. On y trouve les éléments suivants : a) Il n'y a qu'une seule religion vraie, qui subsiste dans l'Église catholique et apostolique ; b) Les hommes sont tenus de rechercher la vérité, et d'y adhérer ; c) Ces devoirs touchent et obligent la conscience des hommes ; d) La liberté religieuse confinée au domaine civil, n'interfère pas avec la doctrine de l'unique vraie religion qu'elle laisse intacte ; e) Toutefois cette déclaration entend développer la doctrine des Souverains Pontifes sur les droits inviolables de la personne humaine et sur l'organisation juridique de la cité temporelle.* » (96).

Après de telles limitations et contradictions, que restait-il logiquement de la "liberté religieuse" ? Rien, rien que le contenu de l'ancienne notion plus loyale de "tolérance". D'où le ralliement de nombreux opposants. Mais, en fait, les rappels d'orthodoxie n'étaient là que pour la montre, pour égarer les esprits vraiment catholiques. L'erreur qui leur était contradictoire allait passer sous ce pavillon mensonger. L'erreur, c'est l'affirmation du droit strict et universel de l'Homme et de toute communauté humaine à la liberté religieuse dans le domaine des activités civiles et sociales. « *Que nul ne soit empêché, que nul ne soit forcé* », c'était le refrain de nombreuses allocutions pontificales, c'est l'essentiel de notre Déclaration : immunité de l'individu et des associations en matière de religion.

Sur quel fondement asseoir ce droit nouveau ? Qui veut la fin veut les moyens. Autant le Concile voulait la Liberté, autant il ne savait lui trouver de fondement valable ; il alla de l'un à l'autre et finalement se contenta de faux-semblants.

1. Doctrine de la liberté de conscience. On crut très simple tout d'abord de s'appuyer sur la théorie classique du droit de l'homme de suivre sa conscience même erronée, car chacun doit toujours vouloir ce que lui dicte sa conscience. On citait un passage de *PACEM IN TERRIS*, sur « *le droit d'honorer Dieu suivant la juste règle de sa conscience – ou, selon le texte italien, suivant la règle de sa droite conscience – et de professer sa religion dans la vie privée et publique* » (cf. US 69-71).

On jouait sur le velours. Mgr Pavan explique l'équivoque merveilleuse de cette phrase ambiguë, et il sait bien de quoi il parle, lui qui est l'auteur réel de l'encyclique ! C'est désopilant de le voir supputer les sens possibles et choisir le sens hérétique pour lequel il a lui-même conçu ce texte ! Et le P. Hamer de conclure

donc que « *les deux thèses ont droit de cité* » ! Voilà l'erreur moderne introduite à égalité avec la vérité classique. **La conscience faussée a maintenant le droit de gouverner, non seulement la conviction intime du sujet mais son action civile et sociale.** Toutes les autorités humaines (hiérarchie catholique exceptée !) doivent rester au garde-à-vous devant toute expression publique et communautaire de la religion individuelle ! **Ce subjectivisme incontrôlable réglant la vie objective de la société humaine était un délire...** Les cardinaux Ottaviani et Browne, entre autres, s'y opposèrent (US 78), le Père de Broglie donna par la suite une leçon de théologie morale élémentaire aux Pères conciliaires.

L'argument dut être abandonné. On chercha autre chose !

2. Doctrine de la "vocation divine". Chacun est libre de répondre à sa "vocation divine". Le terme est édifiant et vague à souhait, on se précipita. Comme un "fondu" au cinéma, il permettait de passer insensiblement de l'argument faux d'hier à un autre : « *Les hommes ont le devoir et l'honneur de suivre en matière religieuse la volonté du Créateur et du Sauveur selon le dictamen de leur conscience* » (74) ! Astuce de faire de tout "acte religieux" un acte de conscience individuelle DONC une réponse à l'appel de Dieu ! Mais c'est faire trop aisément endosser par Dieu, à titre de réponse à son appel, les erreurs et les crimes des hommes ! La supercherie fut dénoncée, mise en pleine lumière.

« *Parler de vocation divine pour une conscience erronée, constitue le dernier stade d'une déplorable évolution de l'idée de vocation divine* », s'exclama le supérieur des maristes (79). De fait ! On laissa tomber l'argument et on chercha désespérément autre chose.

3. Doctrine de la "recherche de la vérité". Celui qui trouverait une bonne raison rendrait un service signalé au Concile qui... ne pouvait décevoir l'attente du Monde !! On ne serait donc pas très regardant.

B) EXTENSION DE CETTE NOUVELLE LIBERTÉ RELIGIEUSE

Cette doctrine d'anarchisme sacré ne peut être qu'hypocrite et destructrice des libertés réelles. L'État au service de la liberté des personnes (n° 6), on connaît ça depuis 1789 : « *Liberté, Égalité, Fraternité,... ou la mort !* » Le Concile lui-même va donc arbitrairement restreindre et confisquer ou anéantir par astuce la liberté qu'il vient de proclamer neuve et entière.

1. Liberté de la famille ? (n° 5) La liberté est ici reconnue aux parents contre l'État. C'est la doctrine classique du droit naturel des parents sur leurs enfants. MAIS dans le contexte nouveau de la liberté absolue de toute personne, pourquoi la liberté religieuse n'est-elle pas reconnue plutôt aux enfants eux-mêmes contre leurs parents ? Parce que le Concile n'ose pas aller jusque-là. Mais d'autres iront jusqu'au bout de cette logique, tel Mgr Pavan (US, 158) :

« *Mais il n'y a pas de doute que la proclamation de la*

On en revint alors à la théorie déjà exposée par le cardinal Montini le 5 décembre 1962 (Laurentin, *BILAN TROISIÈME SESSION*, p. 68). Son théologien, Mgr Colombo, proposa en termes bien montiniens « *le droit naturel de tout homme à rechercher la vérité, ce qui se fait par le dialogue et comporte donc (!) le droit d'exposer son opinion* » (US, 80). Au moment critique, Mgr Ancel reprendra ce montinisme au nom de plus de cent évêques de France.

Le sophisme est pourtant grossier... Comment fonder sur le droit de rechercher la vérité par le dialogue, la liberté de dire et faire n'importe quoi en matière religieuse ! De telles rêveries dans un Concile...

Mais peu importaient les arguments ni leur valeur. Tous – sauf les 250 minoritaires irréductibles – faisaient de la liberté un droit de l'homme résultant de sa dignité, « *droit naturel et absolu* » dont le P. Congar, qui n'en craint pas, ira chercher une première affirmation dans saint Albert et saint Thomas d'Aquin qui, déjà, « *avaient dégagé et fondé une consistance de la nature, indépendamment de sa condition de justice surnaturelle ou de péché, et conséquemment une validité de l'ordre naturel indépendante de la foi et de la charité* » (12). Nous sommes bien là en pleine proclamation naturaliste de l'indépendance de l'homme vis-à-vis de son Créateur, constituant son droit à la Liberté que tout pouvoir humain doit reconnaître. C'est le culte de l'homme individuel, antireligieux et antisocial (Pavan, 158-164) !

Les n°s 1-4 de la Déclaration affirment donc le droit intérieur et extérieur, de l'individu et des sociétés à la pleine liberté religieuse, sans coaction d'aucune sorte qui en empêche ou en restreigne l'exercice, qui la retienne ou la sollicite en quoi que ce soit.

« *C'est donc faire injure à la personne humaine et à l'ordre même établi par Dieu pour les êtres humains que de refuser à l'homme le libre exercice de la religion sur le plan de la société* » (n° 3) !

liberté en matière religieuse, droit fondamental de la personne, postule qu'au sein de la famille également, les parents ne puissent imposer la foi religieuse à leurs enfants ; qu'ils usent au contraire de tous les procédés délicats que la sagesse paternelle et l'amour maternel peuvent suggérer pour que les enfants puissent assimiler la religion avec une conscience croissante, de telle façon qu'ils atteignent un degré suffisant de maturité humaine, au sein de laquelle la religion puisse devenir conviction personnelle, et le devienne en vertu du devoir qu'ils ont de chercher la vérité, de l'accueillir dans leur esprit au fur et à mesure qu'ils la découvrent, de l'aimer et de la traduire dans leur vie. »

Toutes ces circonlocutions visent à affranchir les enfants de l'autorité des parents. Les postconciliaires iront sans tant de manières à la conclusion : les enfants ont le droit de choisir leur religion, les parents n'ont

pas le droit de la leur imposer. D'où la contestation du baptême des enfants, dans le droit fil de Vatican II !

2. L'École Catholique contestée. C'est ici qu'il faut analyser la *Déclaration sur l'Éducation chrétienne*, *GRAVISSIMUM EDUCATIONIS MOMENTUM* (sigle : EC). Le Père Vandermeersch, dans l'introduction aux éditions du Centurion, la déclare fort justement « *une étape importante* » (155). Elle conserve, en effet, la doctrine classique sur « *LES ÉCOLES CATHOLIQUES* » – titre primitif du schéma, rejeté par la suite –, mais elle introduit déjà une théorie libérale de « *l'Éducation chrétienne* », selon laquelle l'enfant peut être laissé au milieu du monde et en climat neutre, en école laïque, pour y épanouir ses convictions personnelles dans la pleine liberté du pluralisme moderne. Ce n'est pas une évolution, c'est une étape... dans l'apostasie. Lisez :

« *La Déclaration part de l'homme et de sa vocation de fils de Dieu... Elle innove en ce qu'elle organise son argumentation à partir de ce principe premier, tandis que... les grands textes antérieurs des Souverains Pontifes... y aboutissaient comme au terme normatif des différentes institutions, Église, famille, école, qui trouvaient dans leur mission le fondement de leur devoir d'éducation. L'encyclique DIVINI ILLIUS MAGISTRI, de Pie XI, organisait son développement à partir des institutions ; la déclaration part de l'homme et de sa vocation de fils de Dieu.*

« *Ce renversement de perspective a pour conséquence de mettre toutes les institutions, famille, écoles, pouvoirs publics et Église au service du droit à l'éducation qui est attaché à la dignité de la personne.* » (C, 162).

Tout venait de Dieu, par les institutions naturelles et surnaturelles, qui participaient de son Autorité et de ses Droits. Ce Concile d'apostats renverse cet ordre divin pour tout agenouiller, à quatre pattes, aux pieds de l'enfant-roi, l'enfant-dieu, idole moderne. **Tout doit concourir à son service en vue de « l'épanouissement de sa personnalité »** (163). Si quelque autorité devait subsister et contrôler pareille éducation, le Concile penserait, plutôt qu'à sa propre Église, à l'État national et socialiste. Il incline à immoler l'École catholique, pour la fin des « *vieilles querelles* », sur l'autel du pluralisme et de la socialisation.

On retiendra de cette Déclaration, parmi d'autres textes qui disent le contraire, celui-ci, solennel, pour sa teneur d'apostasie. Il s'agit d'« *exclure n'importe quel monopole scolaire* » :

« *Tout monopole de ce genre est en effet opposé aux droits innés de la personne humaine, au progrès et à la diffusion de la culture elle-même, à la concorde entre les citoyens, enfin au pluralisme qui est aujourd'hui la règle dans un grand nombre de sociétés.* » (n° 6) Même le monopole de l'Église catholique ? Voilà qui serait anathème !

3. Liberté contrôlée par l'État ! La liberté de la personne est absolue, l'État aura donc pour devoir primordial de la garantir. Mgr Pavan l'établit par trente-six raisons, toutes définitives (US, 165-188). L'État doit

d'ailleurs pour cela cesser d'être monarchique ou aristocratique, pour être démocratique, socialiste et populaire... Voilà les hautes notions politiques qui inspirèrent le Concile ! Le pouvoir politique se fait ainsi PROMOTEUR DE L'ANARCHIE, et de la pire, l'anarchie religieuse.

Cette théorie libérale est, à notre avis, la conséquence de l'affaiblissement démocratique et de la désacralisation du pouvoir depuis 1789. Qu'un Roi très chrétien, ou un sultan, ait l'idée d'une mission religieuse à remplir, c'est à la mesure de la légitimité divine de son pouvoir. Un président, élu par une faction dans le mensonge du suffrage universel, n'a aucune mission religieuse, ni paternelle ni éducatrice, pas plus qu'il n'a de légitimité réelle. Et voilà qui explique, sans le justifier, le libéralisme religieux de « *la tradition américaine* » (US 72-73) ou anglaise (78) dont le cardinal Heenan a remarqué la cause et la conséquence : l'indifférence religieuse massive du peuple anglais...

L'État dont Vatican II trace le profil sera donc démocratique et neutre : indifférent à Dieu et serviteur de la liberté individuelle. Toutefois, le Concile va lui rendre d'une main ce qu'il lui ôtait de l'autre : il en fera bientôt le RÉPRESSEUR DE L'ANARCHIE RELIGIEUSE ! Il lui ôte le contrôle de la religion du point de vue de la vérité, mais il le lui rend du point de vue de l'ordre public ! Et nul ne paraît se rendre compte que c'est asservir la Religion à l'État !

La Déclaration multiplie les allusions aux « *justes limites* » qu'il faut fixer à la liberté individuelle. Les limites que fixe « *la loi morale* », ou plutôt la théorie philanthropique du respect de la liberté des autres, sont inopérantes car c'est à chacun qu'il revient de se les dire et de se les imposer ! DONC, « *c'est surtout au pouvoir civil qu'il revient d'assurer la protection de la société... contre les abus qui pourraient naître sous prétexte (sic !) de liberté religieuse* ».

Cet écœurant ÉTATISME, théorie selon laquelle il appartient à l'État seul, et souverainement, de limiter la liberté religieuse, se cherchera lui aussi, sans le trouver, un fondement acceptable : « *bien commun* » paraîtra trop métaphysique ; « *paix publique* », trop vague ; « *ordre public* » enfin ralliera les suffrages, et c'est le pire. Il remet les choses divines à la décision du gardien de l'ordre !

Vatican II aura beau conclure ce n° 7 : « *Au demeurant, il faut observer la règle générale de la pleine liberté dans la société, selon laquelle on doit reconnaître à l'homme le maximum de liberté et ne restreindre celle-ci que lorsque c'est nécessaire et dans la mesure où c'est nécessaire* », puis invoquer selon Jean-Jacques Rousseau « *la formation à l'usage de la liberté* » comme un principe efficace et suffisant de « *self-control* », en définitive, il aura soustrait l'homme individuel et social à la souveraineté de Jésus-Christ, pour l'abandonner cruellement à la tyrannie de l'État-Gendarme. C'est une honte et une apostasie.

Il est temps d'en juger par l'Écriture et par la Tradition.

C) DÉCLARATIONS CONCILIAIRES CONTRAIRES À L'ÉCRITURE ET À LA TRADITION !

Comme on sait, ce Concile devait revenir à la seule Parole de Dieu, sans pour autant s'éloigner des enseignements de la Tradition vivante ni du Magistère, c'était juré ! Eh bien, quand il s'agit des Droits de l'Homme et de la Liberté, on ne consulta ni l'Écriture ni la Tradition ni le Magistère. On ausculta l'Opinion, le Monde, l'ONU. Et quand tout fut décidé, on songea à se munir du renfort de la Révélation !

1. MENSONGE SUR LA RÉVÉLATION (n°s 9-12)

Aveu de Congar ; « *Le point précis de la liberté religieuse telle que l'entend notre Déclaration, ... ne se trouve pas tel quel dans la Sainte Écriture.* » (US 13). La « *liberté psychologique* » s'y trouve, « *la liberté chrétienne, liberté à l'égard du mal et de tout ce qui peut inciter au mal, fondée dans l'action du Saint-Esprit* » s'y trouve. Mais « *la liberté sociale et civile* », non ! « *Montrer la place de la liberté religieuse dans le déroulement de l'histoire du salut et dans la suite des paroles et des actes par lesquels Dieu a progressivement éduqué les hommes à un usage personnel responsable de la liberté* », présente « *des difficultés insurmontables* ». Peine perdue ! L'Écriture ignore cette théorie, elle en est la divine contradiction, et la condamnation éternelle.

Dieu a voulu que la grâce vienne au secours de la volonté de l'homme et lui procure la liberté intérieure. Mais il a voulu que la loi lui vienne aussi en aide extérieurement, par des obligations et sanctions.

Dans « *LA LIBERTÉ RELIGIEUSE À LA LUMIÈRE DE LA RÉVÉLATION* » (US, 205), le Père Benoît justifie toutes les malices du texte conciliaire ; cependant, il ne peut pas dissimuler entièrement ce fait évident que le Christ n'est pas venu abolir la LOI mais la porter à sa perfection, ni ruiner l'autorité mais la consacrer :

« *Dans le Christ, l'homme est devenu libre, affranchi de toutes les vieilles servitudes qui le tyrannisaient : du péché, de la mort, des Puissances du mal... Libre même de toute loi car la loi humaine, y compris la Loi mosaïque, n'est qu'un instrument imparfait, de contrainte et de châtement, associé au régime du péché et devenu même son complice. Dans le règne du Christ, il n'y a plus que la loi d'amour, qui s'exerce sans contrainte parce qu'elle répond au libre désir de la volonté rectifiée par le don de l'Esprit.*

« *Mais c'est là l'idéal, l'avenir déjà commencé. Or le passé n'est pas fini. Tant que dure le monde ancien, le régime de la loi humaine doit aussi durer. Même si elle ne donne pas la force interne (je souligne) de devenir meilleur, elle a du moins l'utilité d'inculquer à l'individu la ligne de conduite que requiert le bien commun, et d'en assurer par des sanctions un certain accomplissement... (Ainsi) l'homme demeure encore soumis aux servitudes légitimes et nécessaires de l'ordre social... Car la société terrestre vient, elle aussi, radicalement de Dieu et doit servir la société céleste.* » (211-212)

Comment le texte conciliaire ruse avec les Évangiles pour leur faire dire le contraire de ce qu'ils enseignent divinement, il serait facile mais fastidieux de le montrer. Mais, je le déclare, pareille astuce de la part d'un Concile, pour trafiquer la Parole de Dieu, m'écœure. Par exemple, le Christ dans l'Évangile ne contraint personne ? Mais Jésus n'était pas investi de l'autorité publique ! Les Apôtres ne craignirent pas de désobéir à un ordre injuste des autorités religieuses du judaïsme ? Mais ils ne les contestèrent pas ! etc. Tout cela est piégé.

« *L'Église, donc (!), fidèle à la vérité de l'Évangile, suit la voie qu'ont suivie le Christ et les Apôtres lorsqu'elle reconnaît le principe de la liberté religieuse comme conforme à la dignité de l'homme et à la Révélation divine, et qu'elle encourage une telle liberté. Cette doctrine, reçue du Christ et des Apôtres, elle l'a, au cours des temps, gardée et transmise.* » (n° 12)

Autant de paroles, autant de mensonges. C'est mentir sur le Christ et sur les Apôtres, c'est mentir plus effrontément encore sur le Magistère.

2. MENSONGE SUR LA TRADITION (n° 12)

Prétendre que cette liberté religieuse est contenue dans les Écritures, c'est aboutir à condamner aussitôt comme infidèle au Christ la pratique de l'Église de toujours et de partout, qui n'a rien su ni voulu savoir de ce libéralisme ! Le Concile louvoie : « *Bien qu'il y ait eu parfois dans la vie du peuple de Dieu, cheminant à travers les vicissitudes de l'histoire humaine, des manières d'agir moins conformes, voire même contraires à l'esprit évangélique (!!), l'Église a cependant toujours enseigné...* » Quoi ? Tout l'élan du texte porte à croire que l'Église a toujours enseigné, sans la pratiquer toujours, cette doctrine du droit de l'homme à la liberté religieuse ! Mais le texte n'ose le dire ! Il tourne court : « *... a toujours enseigné que personne ne peut être amené par contrainte à la foi* » !

Mais cela, on le sait depuis toujours, il n'est pas question de cela ! Ce que l'Église n'a jamais enseigné, en revanche, ni pratiqué, c'est la théorie dont raffole le Concile, d'une liberté des religions et de l'irrégion, sans contrôle, obligation ni sanction.

Les rédacteurs de pareils textes forment une belle brochette de menteurs savants, évêques, cardinaux, experts, cela ne change rien au fait. Et le fait ne se dissimule pas. Pavan explique comment l'Église a dit et fait le contraire, jusqu'à Vatican II (US, 201). Précieux aveux ! Le Père Hamer avoue que la thèse d'une « *évolution historique* » de l'enseignement du Magistère sur cette question, thèse échafaudée par le cardinal Garrone, s'est avérée insoutenable et qu'il valait mieux renoncer à cette preuve par l'histoire ou ruser davantage. Alors, le Concile déclare :

« *Ainsi, le ferment évangélique a-t-il longtemps agi dans l'esprit des hommes et beaucoup contribué à faire*

reconnaître plus largement, au cours des temps, la dignité de la personne humaine, et à faire mûrir la conviction qu'en matière religieuse cette personne doit, dans la cité, être exempte de toute contrainte humaine. » (12, in fine) Admirable astuce : la doctrine nouvelle, qu'on ne peut faire émerger de la tradition catholique après 1900 ans d'ignorance et de condamnation, on la donne comme un « ferment évangélique » à l'œuvre dans la Contre-Église et récupéré enfin par l'Église comme son propre bien.

L'Église était sourde à la voix du Christ quand les "philosophes" et les francs-maçons l'entendaient mieux qu'elle. Aujourd'hui, l'Église retrouve l'Évangile

chez les francs-maçons et les athées, à l'état de ferment !

Vatican II contredit l'Écriture et la Tradition, c'est net, c'est clair, c'est démontré et certain. Si Paul VI et nos évêques veulent nous faire croire à ce Droit de l'Homme issu de la tradition antichrist et toujours abhorré par la Sainte Église, qu'ils en fassent l'objet d'une définition solennelle, infaillible donc, et qu'ils l'accompagnent à notre intention d'irréfragables anathèmes. Nous les défiions solennellement devant Dieu et devant le saint peuple fidèle de mener à son terme pareil propos. D'ici là, qu'ils nous fichent la paix avec leur hérésie et leur Concile !

RENIEMENT ET SUICIDE DE L'ÉGLISE

« *Il est manifeste qu'aujourd'hui l'homme souhaite pouvoir librement professer la religion, en privé et en public ; bien plus, que la liberté religieuse est maintenant proclamée dans la plupart des Constitutions comme un droit civil et qu'elle est solennellement reconnue par des documents internationaux.* » (n° 15) « *Exigence absolue.* » (Smedt, 215)

L'Église renonce à sa vérité, à sa dignité, à son droit, pour reconnaître à l'homme et aux États la liberté qu'ils revendiquent. Elle espère ainsi coopérer à une « concorde » et à une « paix » de toute « la famille humaine », qui se feront au-delà des divergences religieuses considérées comme accessoires. « *La liberté religieuse demande, en outre, que les groupes religieux ne soient pas empêchés de manifester librement l'efficacité singulière de leur doctrine pour organiser la société et vivifier toute l'activité humaine.* » (n° 4) On va bâtir un monde fraternel sans le fonder sur le Christ, mais avec le concours de toutes les religions et idéologies humaines, fraternellement associées. Voilà l'idée majeure de cette Déclaration, l'IDÉE MÈRE DU MASDU !

Congar a raison d'écrire, sans peser ses mots : « *On ne proclame pas impunément (sic !) des choses pareilles, la loyauté envers ce qu'on a ainsi soi-même proclamé entraîne bien des conséquences.* » (US 13-14 ; cf. n° 14 ; C, 348-349) L'Église hiérarchique elle-même,

octroyant la liberté au monde, ne l'accorde pas à ses fidèles, à l'intérieur de ses frontières ? La logique l'y contraint ! La licence pénétrera aussi dans l'Église, quand elle l'aura proclamée partout ailleurs. L'anarchie vient. Comme l'intolérance l'accompagne toujours, le Pape et les évêques, devenus de simples "gardiens de l'ordre public", ne toléreront plus ceux qui "créent la division" en s'insurgeant contre la liberté, contre leur démission, contre leur Concile et toute sa ruine. Aujourd'hui dans l'Église, c'est la Liberté ou l'Anathème !

Que tout cela soit un fruit de l'Esprit, croyez-le si vous voulez. Le cardinal Lefebvre l'a dit, le cardinal Koenig l'a écrit, et Mgr de Smedt en a fait l'expérience : « *Ceux qui ont travaillé à l'élaboration de ce texte ont la conviction que le Saint-Esprit soutenait leurs efforts.* » (US 235) Illuminisme ! Si on considère la contradiction de ce texte avec toute notre sainte doctrine catholique et les ravages qui ont résulté de cette nouveauté dans les familles, dans les écoles, dans les nations catholiques et dans l'Église, il faut aller chercher plutôt l'inspiration de ce complot contre Dieu et contre son Christ, dans un autre Esprit, celui-là même qui soutint la Contre-Église dans sa revendication obstinée des Droits de l'Homme et de l'État à la LIBERTÉ et qui enfin triompha au Concile.

ET DEPUIS, SATAN RÈGNE DANS L'ÉGLISE.

III. LA LIBERTÉ DU CHRÉTIEN ET DE L'ÉGLISE SERA PROCLAMÉE PAR VATICAN III

Qu'il faille de toute nécessité un Vatican III pour abolir les erreurs de Vatican II paraît maintenant évident. Il faudra nécessairement que la papauté et l'épiscopat universel abjurent le LIBÉRALISME RELIGIEUX que la Déclaration du 7 décembre 1965 a prétendu introduire dans la doctrine de la foi à l'encontre de toute la Tradition et des Écritures. Cette abjuration paraît bien impossible à obtenir, mais ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. Et il est plus impossible à l'Église de vivre selon de tels principes qui la livrent à Satan, que de revivre en les anathématisant.

Mais comme il s'est fait une énorme conjuration,

depuis plus d'un siècle, entre les ennemis extérieurs de l'Église et ses ennemis de l'intérieur que sont les "catholiques libéraux", la doctrine de la *Liberté chrétienne* a été savamment et opiniâtrement déformée, caricaturée, dans le but de la rendre absurde et odieuse à tous. Le saint concile Vatican III devra donc la restaurer dans une parfaite clarté afin de désarmer toutes les préventions et de lui reconquérir les esprits et les cœurs.

Avant tout, la plus grande franchise sera nécessaire. Que cette doctrine soit « dure à entendre » pour les autres hommes, incroyants ou fidèles des fausses religions, c'est certain. Du moins l'Église donnera-t-elle la

preuve qu'elle dédaigne de ruser pour se concilier ses adversaires ou pour trouver grâce aux yeux des indifférents. Actuellement, les peuples d'Occident se félicitent de leur liberté et surtout de leur liberté religieuse, proclamées comme des droits fondamentaux de l'homme et du citoyen. Ils n'ont pas encore vu que cette liberté sape toute autorité et donc détruit tout ordre social et toute paix. Et ils n'ont pas remarqué non plus qu'elle donne licence à toutes erreurs, toutes impiétés, toutes immoralités, mais qu'elle est **intolérante** jusqu'au fanatisme contre la vérité et le bien sous leur forme la plus pure, la plus absolue. Quand l'Église leur aura fait toucher du doigt ce mal et cette injustice, ces peuples chrétiens et civilisés feront retour à la vraie conception de la liberté, qui est divine dans sa source et sa mesure.

A) LA LIBERTÉ CHRETIENNE

Le concile Vatican III posera en principe que tout membre de l'Église, unique et vraie, est régénéré intérieurement par la grâce et libéré du joug des passions charnelles, des sollicitations du monde et de la Puissance du démon. Devenu "fils de Dieu" par adoption, il va au vrai, au bien, au beau de toute son âme, par un attrait intime et souverain. Il est libre. Dans la mesure même où il suit cet attrait, les lois bonnes, divines et humaines, ne lui pèsent point, les lois mauvaises n'ont plus d'emprise sur lui. Préférant obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, il subira le martyre plutôt que de céder à une obéissance criminelle. En cela même, il affirme sa pleine liberté !

Le païen n'a pas de liberté ni intérieure ni sociale – à moins de lumières et de grâces intimes invisibles –, puisqu'il est asservi au Prince de ce Monde par ses passions comme par les principes et les lois de son idolâtrie. Le juif, ayant la Loi mosaïque, n'a pas de liberté intérieure – sauf le cas de dons extraordinaires – qui le rende capable de répondre à l'appel libérateur de cette Loi divine. Il est écartelé, selon saint Paul, et il demeure esclave de la Loi, son dur pédagogue.

Le chrétien reçoit la liberté intérieure qui lui fait embrasser avec amour la loi évangélique.

1. Liberté dans la communion catholique. Fils de Dieu, uni à Dieu par les liens de la foi, de l'espérance et de l'amour, le fidèle catholique accepte volontiers toutes les doctrines et toute la discipline de la sainte Église. Ce n'est pas là servitude humaine mais obéissance filiale à l'autorité qui enseigne et gouverne au Nom même de Dieu. Le bon chrétien accepte et demande même, pour venir providentiellement au secours de sa faiblesse, que les Pasteurs de l'Église enseignent la doctrine et proscrivent l'erreur avec clarté, avec force, et qu'ils gouvernent le peuple fidèle sans relâche et sans faiblesse. Leur "*libéralisme*" ne profite qu'aux prophètes d'erreur et aux agents de désordre.

En revanche, après les excès d'arbitraire que le libéralisme actuel a répandus dans l'Église, le Concile devra établir la juste liberté des personnes à l'égard

des pouvoirs ecclésiastiques eux-mêmes, prévaricateurs. Les mêmes Pape et évêques qui accordent toute liberté à l'erreur et au crime, se sont prémunis contre toute réaction du peuple fidèle par une théorie abusive de l'obéissance aveugle et sans limite à leurs personnes, à leurs opinions et leurs caprices. **La servitude ecclésiastique est aujourd'hui le mal jumeau de l'anarchie, toutes deux filles de la liberté religieuse proclamée droit de l'homme et non plus don de Dieu.**

Notre obéissance catholique au Pape et aux évêques est un fruit de notre liberté spirituelle, elle n'est pas un esclavage. Les survivants du despotisme actuel sauront le dire et le proclamer au prochain Concile.

2. Liberté vis-à-vis de l'État. Entraînés par l'esprit dépravé de notre temps, une telle expression peut nous paraître "contestataire". C'est le contraire qui est vrai. La soumission au pouvoir civil en tout ce qui concerne le bien commun temporel et le bien spirituel de la société, est directement inspirée au chrétien par la charité et elle lui est facilitée par la grâce de Dieu. C'est donc librement qu'il sera bon citoyen, dans la condition temporelle où la Providence l'a établi. Sa soumission naît de sa liberté.

L'Église de Vatican III proclamera cette obéissance politique, sans ruse ni crainte, au lieu que les hommes d'Église actuels font preuve de servilité vis-à-vis des régimes despotiques, communistes, musulmans,... et d'esprit contestataire vis-à-vis des régimes démocratiques et des derniers États catholiques dont ils n'ont rien à redouter. C'est dans le cadre d'une obéissance loyale aux pouvoirs légitimes que s'inscrit la doctrine classique de la désobéissance aux lois injustes et de la révolte même violente contre une autorité tyrannique et oppressive. On espère que Vatican III verra surgir une nouvelle génération d'évêques capables de prêcher l'obéissance aux pouvoirs légitimes et la révolte contre toutes les tyrannies, au lieu de pantins qui s'écrasent devant les pouvoirs forts, même persécuteurs, et prêchent la sédition contre les faibles.

3. Liberté vis-à-vis des fausses religions. Enfin, le disciple du Christ, en possession de la plénitude de la grâce et de la vérité, se trouve libre de toute servitude par rapport aux religions humaines et aux idéologies dangereuses. Il n'a rien à y chercher, il n'a point de dialogue à mener avec l'erreur, et il ne craint pas la persécution. Après le temps de folie collective d'une Église "*en recherche de dialogue et de coopération œcuménique*", Vatican III libérera les catholiques de tant de prétendus devoirs qui tous conduisent à l'asservissement des masses à toutes les erreurs et les dépravations du moment. De cette "*recherche de la vérité par le dialogue*" nous n'avons rien à gagner.

Le catholique vit dans la vérité de sa foi, il la prêche, il la défend par la controverse, il y gagne les autres par sa prière, son exemple, sa parole et, s'il y est conduit, par le témoignage suprême du sang, par le martyre.

B) LA LIBERTÉ DE L'ÉGLISE

Le concile Vatican III proclamera d'abord la LIBERTÉ DE DIEU. Cette liberté souveraine et sans borne anéantit toute liberté, tout droit, toute autorité humaine qui prétendraient s'ériger contre elle. Quant aux libertés, droits et autorités qui prétendent s'ériger en dehors d'elle, neutres, laïques, Dieu peut dans sa liberté les tolérer avec patience, mais elles n'existent pas davantage que les autres. Seuls existent, réels, légitimes et sacrés, les libertés, droits et autorités qui sont établis par Dieu et participent de sa propre bonté.

L'Église de Jésus-Christ, Dieu fait homme, est donc libre de la liberté même de Dieu. Son autorité est souveraine par rapport à toutes les créatures mais elle est dépendante de Celui qui lui a donné tous pouvoirs. Relative à Dieu, elle est absolue vis-à-vis de tous les hommes. Dieu lui a donné autorité pour sauver les âmes, autorité unique et directe sur leur vie spirituelle, autorité suprême mais indirecte sur la vie temporelle...

1. Liberté de l'Église, exclusive de toute autre religion. Vatican III proclamera que la liberté de l'Église de Dieu ôte toute liberté, tout droit, toute autorité, comme toute valeur surnaturelle aux autres religions et confessions dites chrétiennes. N'est religion, n'est communauté chrétienne que l'Église dont le Christ est fondateur et que Dieu agréé.

L'Église ignore tout de ces fausses religions et malheureuses communautés. Elle ne leur concède rien. Elle peut en tolérer l'existence, elle n'en reconnaît pas l'existence de droit. Pas plus que le professeur de mathématiques ne tolère des formules fausses. Toute entente, tout dialogue, toute coopération entre l'Église et les fausses religions ou communautés dissidentes est en abomination à Dieu. Vatican III le proclamera franchement.

2. Liberté de l'Église par rapport aux États. L'Église, souveraine dans le domaine des choses divines, échappe à toute servitude temporelle, c'est trop clair. Cependant, se reconnaissant membre de la communauté politique par toute son infrastructure temporelle, l'Église offre spontanément sa collaboration, son dévouement, sa participation matérielle et culturelle au bien commun social.

Mais l'indépendance de l'Église exige bien plus : la reconnaissance et la protection de l'État. Voilà ce que tous les libéralismes, et surtout le "*libéralisme catholique*", détestent plus que tout. Le pouvoir civil doit pourtant reconnaître lui aussi et honorer le vrai Dieu, fondateur et législateur suprême de la société humaine, et la seule vraie religion, reconnaissable à des signes indiscutables. Il doit donc rendre un culte au vrai Dieu, imposer en tout sa loi et se mettre lui-même au service de l'Église. Vatican III devra rappeler aux pouvoirs politiques cette obligation d'être publiquement chrétiens, de reconnaître ainsi la souveraineté de l'Église, et de se soumettre à sa loi comme de servir ses intérêts et aider à la perfection de ses fidèles.

Cette reconnaissance de l'Église comme "*religion*

d'État" ou mieux comme "*religion de la nation*" doit inspirer la définition même du bien commun national et les lois qui en découlent. Étant donné la liberté intérieure des consciences voulue par Dieu, elle ne conduit pas cependant à la coercition à l'égard des non-catholiques ni à l'intolérance de principe. Au contraire, les justes notions de la liberté de l'Église et de la tolérance civile ont permis l'établissement d'une paix durable dans les États catholiques.

3. Liberté de l'Église, protectrice des personnes et des peuples. La liberté de l'Église, c'est la toute-puissance de sa Vérité pour le bien temporel et spirituel des personnes et des peuples. Seule, elle est la base de cette édification nouvelle d'un genre humain pacifique et prospère : LA CHRÉTIENTÉ. Le Concile proclamera la valeur unique du mariage et de la famille catholiques, de l'École catholique, de la doctrine sociale et politique puisée par l'Église dans l'Évangile du Christ.

Son unique vérité bien haut proclamée est à la source de toute justice et de toute charité, à la seule condition que lui soit reconnue pleine liberté...

La liste des bienfaits que répand l'Église quand elle est parfaitement libre suffit à expliquer la guerre qui lui est faite au nom de "*la Liberté*" par les puissances infernales qui tiennent les peuples asservis. En rendant odieux le joug du Christ et de l'Église, elles luttent pour maintenir leur domination. Le libéralisme catholique y prête la main, c'est sa honte. On ne fait pas de concessions aux ennemis de Dieu. Vatican III brisera avec cette compromission dont les petites gens et les pauvres peuples font les frais.

Abbé Georges de Nantes et frère Bruno de Jésus.

Frère Georges de Jésus-Marie

VATICAN II

AUTODAFÉ

Pamphlet

★
★ ★

2^e ÉDITION

*On se moque de nous,
on ne se moque pas de Dieu.*

POISON

CRc

CENTENAIRE DE LA LETTRE SUR LE SILLON DU PAPE SAINT PIE X

“Notre charge apostolique”, du 25 août 1910.

DANS la Contre-Réforme catholique numéro 47, du mois d'août 1971, l'abbé de Nantes dressait le tableau synoptique de la *LETTRE DU PAPE SAINT PIE X SUR LE SILLON* et d'une anthologie des enseignements pontificaux issus de la plume et de la bouche du pape Paul VI entre 1963 et 1971. Il en résultait un contraste violent entre « *la religion catholique de saint Pie X* » et « *l'utopie politique de S. S. Paul VI* ». Conclusion : « *Pie X a été canonisé d'abord pour la pureté de sa doctrine et sa force d'âme à défendre la foi catholique. Il reste le grand docteur de la foi au vingtième siècle. Paul VI sera un jour déclaré anathème principalement en raison de son utopie du MASDU déjà condamnée* [dans la *LETTRE SUR LE SILLON* de son saint prédécesseur]. *Il est le grand corrupteur de l'Église au vingtième siècle.* » Il n'est pas étonnant de voir l'opposition s'aggraver sous les règnes de Jean-Paul II et de Benoît XVI, puisque ces deux pontifes ne cessent de se réclamer de Paul VI.

LA RELIGION CATHOLIQUE DE SAINT PIE X

VÉNÉRABLES FRÈRES,

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

1. Notre charge apostolique nous fait un devoir de veiller à la pureté de la foi et à l'intégrité de la discipline catholique, de préserver les fidèles des dangers de l'erreur et du mal, surtout quand l'erreur et le mal leur sont présentés dans un langage entraînant qui, voilant le vague des idées et l'équivoque des expressions sous l'ardeur du sentiment et la sonorité des mots, peut enflammer les cœurs pour des causes séduisantes mais funestes.

Telles ont été naguère les doctrines des prétendus philosophes du dix-huitième siècle, celles de la Révolution et du libéralisme tant de fois condamnées ; telles sont encore aujourd'hui les théories du *Sillon*, qui, sous leurs apparences brillantes et généreuses, manquent trop souvent de clarté, de logique et de vérité, et, sous ce rapport, ne relèvent pas du génie catholique et français.

2. Nous avons hésité longtemps, vénérables Frères à dire publiquement et solennellement notre pensée sur le *Sillon*. Il a fallu que vos préoccupations vinssent s'ajouter aux Nôtres pour Nous décider à le faire. Car Nous aimons la vaillante jeunesse enrôlée sous le drapeau du *Sillon*, et Nous la croyons digne, à bien des égards, d'éloge et d'admiration. Nous aimons ses chefs, en qui Nous Nous plaçons à reconnaître des âmes élevées, supérieures aux passions vulgaires, et animées du plus noble enthousiasme pour le bien. Vous les avez vus, vénérables Frères, pénétrés d'un sentiment très vif de la fraternité humaine, aller au-devant de ceux qui travaillent et qui souffrent pour les relever, soutenus dans leur dévouement par leur amour pour Jésus-Christ et la pratique exemplaire de la religion.

LA GNOSE ANTICHRIST DE JEAN-PAUL II ET BENOÎT XVI

LES "LUMIÈRES" RÉHABILITÉES PAR ROME MÊME...

Dans un dialogue à intensifier avec l'islam, nous devons garder à l'esprit le fait que le monde musulman se trouve aujourd'hui avec une grande urgence face à une tâche très semblable à celle qui fut imposée aux chrétiens à partir du siècle des Lumières et à laquelle le concile Vatican II a apporté des solutions concrètes pour l'Église catholique au terme d'une longue et difficile recherche. Il s'agit de l'attitude que la communauté des fidèles doit adopter face aux convictions et aux exigences qui s'affirment dans la philosophie des Lumières.

D'une part, nous devons nous opposer à la dictature de la raison positiviste, qui exclut Dieu de la vie de la communauté et de l'organisation publique, privant ainsi l'homme de ses critères spécifiques de mesure. D'autre part, il est nécessaire d'accueillir les véritables conquêtes de la philosophie des Lumières, les droits de l'homme et en particulier la liberté de la foi et de son exercice, en y reconnaissant les éléments essentiels également pour l'authenticité de la religion (Benoît XVI, 22 décembre 2006).

... AINSI QUE LA RÉVOLUTION DITE "CHRÉTIENNE" !

« Que n'ont pas fait les fils et les filles de votre nation pour la connaissance de l'homme, pour exprimer l'homme par la formulation de ses droits inaliénables ! On sait la place que l'idée de liberté, d'égalité et de fraternité tient dans votre culture, dans votre histoire. Au fond, ce sont des idées chrétiennes. Je le dis tout en ayant bien conscience que ceux qui ont formulé ainsi, les premiers, cet idéal, ne se référaient pas à l'alliance de l'homme avec la Sagesse éternelle. Mais ils voulaient agir pour l'homme. » (Jean-Paul II en France, 1^{er} juin 1980)

3. C'était au lendemain de la mémorable Encyclique de Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, Léon XIII, sur la condition des ouvriers. L'Église par la bouche de son Chef suprême, avait déversé sur les humbles et les petits toutes les tendresses de son cœur maternel, et semblait appeler de ses vœux des champions toujours plus nombreux de la restauration de l'ordre et de la justice dans notre société troublée. Les fondateurs du *Sillon* ne venaient-ils pas, au moment opportun, mettre à son service des troupes jeunes et croyantes pour la réalisation de ses désirs et de ses espérances ?

Et, de fait, le *Sillon* éleva parmi les classes ouvrières l'étendard de Jésus-Christ, le signe du salut pour les individus et les nations, alimentant son activité sociale aux sources de la grâce, imposant le respect de la religion aux milieux les moins favorables, habituant les ignorants et les impies à entendre parler de Dieu, et souvent, dans des conférences contradictoires, en face d'un auditoire hostile, surgissant, éveillé par une question ou un sarcasme, pour crier hautement et fièrement sa foi. C'étaient les beaux temps du *Sillon* ; c'est son beau côté qui explique les encouragements et les approbations que ne lui ont pas ménagés l'épiscopat et le Saint-Siège, tant que cette ferveur religieuse a pu voiler le vrai caractère du mouvement sillonniste.

4. Car, il faut le dire, vénérables Frères, nos espérances ont été, en grande partie, trompées. Un jour vint où le *Sillon* accusa, pour les yeux clairvoyants, des tendances inquiétantes. Le *Sillon* s'égarait. Pouvait-il en être autrement ? Ses fondateurs, jeunes, enthousiastes et pleins de confiance en eux-mêmes n'étaient pas suffisamment armés de science historique, de saine philosophie et de forte théologie pour affronter sans péril les difficiles problèmes sociaux vers lesquels ils étaient entraînés par leur activité et leur cœur, et pour se prémunir, sur le terrain de la doctrine et de l'obéissance, contre les infiltrations libérales et protestantes.

5. Les conseils ne leur ont pas manqué, les admonestations vinrent après les conseils ; mais nous avons eu la douleur de voir et les avis et les reproches glisser sur leurs âmes fuyantes et demeurer sans résultat. Les choses en sont venues à ce point que Nous trahirions notre devoir si nous gardions plus longtemps le silence. Nous devons la vérité à nos chers enfants du *Sillon* qu'une ardeur généreuse a emportés dans une voie aussi fautive que dangereuse. Nous la devons à un grand nombre de séminaristes et de prêtres que le *Sillon* a soustraits sinon à l'autorité, au moins à la direction et à l'influence de leurs évêques. Nous la devons, enfin, à l'Église, où le *Sillon* sème la division et dont il compromet les intérêts.

6. En premier lieu, il convient de relever sévèrement la prétention du *Sillon* d'échapper à la direction de l'autorité ecclésiastique. Les chefs du *Sillon*, en effet, allèguent qu'ils évoluent sur un terrain qui n'est pas

LE CULTE DE L'HOMME.

Je voudrais rappeler à tous, et surtout aux gouvernants engagés à donner un nouveau profil aux bases économiques et sociales du monde, que l'homme, la personne, dans son intégrité, est le premier capital à sauvegarder et à valoriser. En effet, c'est l'homme qui est l'auteur, le centre et la fin de toute la vie économique-sociale (Benoît XVI, *Caritas in veritate*, § 25, du 29 juin 2009).

Éduquée par son Seigneur, l'Église scrute les signes des temps et les interprète et elle offre au monde ce qu'elle possède en propre : une vision globale de l'homme et de l'humanité (CV, § 18).

ÉGALITÉ...

L'accroissement systémique des inégalités entre les groupes sociaux à l'intérieur d'un même pays et entre les populations des différents pays, c'est-à-dire l'augmentation massive de la pauvreté au sens relatif, non seulement tend à saper la cohésion sociale et met ainsi en danger la démocratie, mais a aussi un impact négatif sur le plan économique à travers l'érosion progressive du "capital social", c'est-à-dire de cet ensemble de relations de confiance, de fiabilité, de respect des règles, indispensables à toute coexistence civile (CV, § 32).

LIBERTÉ...

La liberté est le principe suprême de l'ordre politique et social (Jean-Paul II, 3 octobre 1980).

C'est le cas pour l'évaluation du processus de décolonisation, alors en plein déroulement ; Paul VI souhaitait un chemin d'autonomie à parcourir dans la liberté et dans la paix. Après plus de quarante ans, nous devons reconnaître combien ce parcours a été difficile, aussi bien à cause de nouvelles formes de colonialisme et de dépendance à l'égard d'anciens comme de nouveaux pays dominants, qu'en raison de graves irresponsabilités internes aux pays devenus indépendants (CV, § 33).

FRATERNITÉ !

La nouveauté majeure a été l'explosion de l'interdépendance planétaire, désormais communément appelée mondialisation. Paul VI l'avait déjà partiellement prévue, mais les termes et la force avec laquelle elle s'est développée sont surprenants. Né au sein des pays économiquement développés, ce processus par sa nature a produit une intrication de toutes les économies. Celui-ci a été le principal moteur pour que des régions entières sortent du sous-développement et il représente en soi une grande opportunité [...]. L'amour et la vérité nous placent devant une tâche inédite et créatrice, assurément vaste et complexe. Il s'agit d'élargir la raison et de la rendre capable de comprendre et d'orienter ces nouvelles dynamiques de grande ampleur, en les animant dans la perspective de cette "civilisation de l'amour" dont Dieu a semé le germe dans chaque peuple et dans chaque culture (CV, § 33).

celui de l'Église ; qu'ils ne poursuivent que les intérêts de l'ordre temporel et non de l'ordre spirituel ; que le sillonniste est tout simplement un catholique voué à la cause des classes laborieuses, aux œuvres démocratiques, et puisant dans les pratiques de sa foi l'énergie de son dévouement ; que, ni plus ni moins que les artisans, les laboureurs, les économistes et les politiciens catholiques, il demeure soumis aux règles de la morale, communes à tous, sans relever, ni plus ni moins qu'eux, d'une façon spéciale, de l'autorité ecclésiastique.

7. La réponse à ces subterfuges n'est que trop facile. À qui fera-t-on croire, en effet, que les sillonnistes catholiques, que les prêtres et les séminaristes enrôlés dans leurs rangs n'ont en vue, dans leur activité sociale, que les intérêts temporels des classes ouvrières ? Ce serait, pensons-Nous, leur faire injure que de le soutenir. La vérité est que les chefs du *Sillon* se proclament des idéalistes irréductibles, qu'ils prétendent relever les classes laborieuses en relevant d'abord la conscience humaine, qu'ils ont une doctrine sociale et des principes philosophiques et religieux pour construire la société sur un plan nouveau, qu'ils ont une conception spéciale de la dignité humaine, de la liberté, de la justice et de la fraternité, et que, pour justifier leurs rêves sociaux, ils en appellent à l'Évangile, interprété à leur manière, et, ce qui est plus grave encore, à un Christ défiguré et diminué. De plus, ces idées, ils les enseignent dans leurs cercles d'études, ils les inculquent à leurs camarades, ils les font passer dans leurs œuvres. Ils sont donc vraiment professeurs de morale sociale, civique et religieuse, et, quelques modifications qu'ils puissent introduire dans l'organisation du mouvement sillonniste, Nous avons le droit de dire que le but du *Sillon*, son caractère, son action, ressortissent au domaine moral, qui est le domaine propre de l'Église et que, en conséquence, les sillonnistes se font illusion lorsqu'ils croient évoluer sur un terrain aux confins duquel expirent les droits du pouvoir doctrinal et directif de l'autorité ecclésiastique.

8. Si leurs doctrines étaient exemptes d'erreur, c'eût déjà été un manquement très grave à la discipline catholique que de se soustraire obstinément à la direction de ceux qui ont reçu du Ciel la mission de guider les individus et les sociétés dans le droit chemin de la vérité et du bien. Mais le mal est plus profond, Nous l'avons déjà dit : le *Sillon*, emporté par un amour mal entendu des faibles, a glissé dans l'erreur.

9. En effet, le *Sillon* se propose le relèvement et la régénération des classes ouvrières. Or, sur cette matière, les principes de la doctrine catholique sont fixés, et l'histoire de la civilisation chrétienne est là pour en attester la bienfaisante fécondité. Notre prédécesseur, d'heureuse mémoire, les a rappelés dans des pages magistrales, que les catholiques occupés de questions sociales doivent étudier et toujours garder sous les yeux.

UN "BIEN COMMUN"...

Par bien commun, il faut entendre l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres d'atteindre leur perfection, d'une façon plus totale et plus aisée. Le bien commun intéresse la vie de tous. Le bien commun réclame la prudence de la part de chacun, et plus encore de la part de ceux qui exercent la charge de l'autorité (CEC, n° 1906).

... MONDIAL !

Paul VI réaffirma l'importance déterminante de l'Évangile pour l'édification d'une société de liberté et de justice, dans la perspective idéale et historique d'une civilisation animée par l'amour. Il comprit clairement que la question sociale était devenue mondiale et il saisit l'interaction existant entre l'élan vers l'unification de l'humanité et l'idéal chrétien d'une unique famille des peuples, solidaire dans une commune fraternité. » (CV, § 13).

Parce qu'elle est un don que tous reçoivent, la charité dans la vérité est une force qui constitue la communauté, unifie les hommes de telle manière qu'il n'y ait plus de barrières ni de limites. Nous pouvons par nous-mêmes constituer la communauté des hommes, mais celle-ci ne pourra jamais être, par ses seules forces, une communauté pleinement fraternelle ni excéder ses propres limites, c'est-à-dire devenir une communauté vraiment universelle : l'unité du genre humain, communion fraternelle dépassant toutes divisions, naît de l'appel formulé par la parole du Dieu-Amour.

En affrontant cette question décisive, nous devons préciser, d'une part, que la logique du don n'exclut pas la justice et qu'elle ne se juxtapose pas à elle dans un second temps et de l'extérieur et d'autre part, que si le développement économique, social et politique veut être authentiquement humain, il doit prendre en considération le principe de gratuité comme expression de fraternité (CV, § 34).

PLANIFICATION SOCIALISTE.

Les processus de mondialisation, convenablement conçus et gérés, offrent la possibilité d'une grande redistribution de la richesse au niveau planétaire comme cela ne s'était jamais présenté auparavant ; s'ils sont mal gérés ils peuvent au contraire faire croître la pauvreté et les inégalités, et contaminer le monde entier par une crise.

Il faut en corriger les dysfonctionnements, dont certains sont graves, qui introduisent de nouvelles divisions entre les peuples et au sein des peuples, et faire en sorte que la redistribution de la richesse n'entraîne pas une redistribution de la pauvreté ou même son accentuation, comme une mauvaise gestion de la situation actuelle pourrait nous le faire craindre. Pendant longtemps, on a pensé que les peuples pauvres devaient demeurer fixés à un stade préétabli de développement et devaient se contenter de la philanthropie des peuples développés (CV, § 34).

Il a enseigné notamment que la démocratie chrétienne doit “*maintenir la diversité des classes, qui est assurément le propre de la cité bien constituée, et vouloir pour la société humaine la forme et le caractère que Dieu, son auteur, lui a imprimés*”. Il a flétri “*une certaine démocratie qui va jusqu’à ce degré de perversité que d’attribuer, dans la société, la souveraineté au peuple et à poursuivre la suppression et le nivellement des classes*”.

En même temps Léon XIII imposait aux catholiques un programme d’action, le seul programme capable de replacer et de maintenir la société sur ses bases chrétiennes séculaires. Or, qu’ont fait les chefs du *Sillon* ? Non seulement ils ont adopté un programme et un enseignement différents de ceux de Léon XIII (ce qui serait déjà singulièrement audacieux de la part de laïques se posant ainsi, concurremment avec le Souverain Pontife, en directeurs de l’activité sociale dans l’Église) ; mais ils ont ouvertement rejeté le programme tracé par Léon XIII et en ont adopté un diamétralement opposé ; de plus, ils repoussent la doctrine rappelée par Léon XIII sur les principes essentiels de la société, placent l’autorité dans le peuple ou la suppriment à peu près et prennent comme idéal à réaliser le nivellement des classes. Ils vont donc, au rebours de la doctrine catholique, vers un idéal condamné.

10. Nous savons bien qu’ils se flattent de relever la dignité humaine et la condition trop méprisée des classes laborieuses, de rendre justes et parfaites les lois du travail et les relations entre le capital et les salariés, enfin de faire régner sur terre une meilleure justice et plus de charité, et, par des mouvements sociaux profonds et féconds, de promouvoir dans l’humanité un progrès inattendu. Et certes, Nous ne blâmons pas ces efforts, qui seraient de tous points excellents si les sillonnistes n’oubliaient pas que le progrès d’un être consiste à fortifier ses facultés naturelles par des énergies nouvelles et à faciliter le jeu de leur activité dans le cadre et conformément aux lois de sa constitution, et que, au contraire, en blessant ses organes essentiels, en brisant le cadre de leur activité, on pousse l’être non pas vers le progrès, mais vers la mort. C’est cependant ce qu’ils veulent faire de la société humaine ; c’est leur rêve de changer ses bases naturelles et traditionnelles et de promettre une cité future édifiée sur d’autres principes, qu’ils osent déclarer plus féconds, plus bien-faisants, que les principes sur lesquels repose la cité chrétienne actuelle.

11. Non, vénérables Frères – il faut le rappeler énergiquement dans ces temps d’anarchie sociale et intellectuelle où chacun se pose en docteur et en législateur – on ne bâtira pas la cité autrement que Dieu ne l’a bâtie ; on n’édifiera pas la société, si l’Église n’en jette les bases et ne dirige les travaux ; non, la civilisation n’est plus à inventer ni la cité nouvelle à bâtir dans les nuées. Elle a été, elle est ; c’est la civilisation chrétienne, c’est la cité catholique. Il ne s’agit que de

DROITS DE L’HOMME.

La Déclaration universelle des droits de l’homme et les instruments juridiques tant au niveau international que national... cherchent à créer une conscience générale de la dignité de l’homme, et à définir au moins certains des droits inaliénables de l’homme [*suit une très longue liste de droits, retenons ceux-ci...*], le droit à la propriété et au travail, à des conditions équitables de travail et à un juste salaire, le droit à la participation politique et le droit de participer au libre choix du système politique du peuple auquel on appartient. L’ensemble des droits de l’homme correspond à la substance de la dignité de l’être humain, compris dans son intégralité, et non pas réduit à une seule dimension ; ils se réfèrent à la satisfaction des besoins essentiels de l’homme, à l’exercice de ses libertés, à ses rapports avec les autres personnes ; mais ils se réfèrent toujours et partout à l’homme, à sa pleine dimension humaine (Jean-Paul II, le 2 octobre 1979).

UN FERMENT ÉVANGÉLIQUE RÉVOLUTIONNAIRE.

L’égalité entre les hommes porte essentiellement sur leur dignité personnelle et les droits qui en découlent : Toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu’elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue ou la religion, doit être dépassée, comme contraire au dessein de Dieu. Il existe aussi des inégalités iniques qui frappent des millions d’hommes et de femmes. Elles sont en contradiction ouverte avec l’Évangile : l’égalité des personnes exige que l’on parvienne à des conditions de vie plus justes et plus humaines. Les inégalités économiques et sociales excessives entre les membres ou entre les peuples d’une seule famille humaine font scandale. Elles font obstacle à la justice sociale, à l’équité, à la dignité de la personne humaine, ainsi qu’à la paix sociale et internationale (CEC, n° 1935).

PERSONNALISME TRANSCENDANTAL.

L’unité de la famille humaine, rassemblant des êtres jouissant d’une dignité naturelle égale, implique un bien commun universel. Celui-ci appelle une organisation de la communauté des nations (CEC, n° 1912).

Chaque communauté se définit par son but et obéit en conséquence à des règles spécifiques, mais la personne humaine est et doit être le principe, le sujet et la fin de toutes les institutions sociales (CEC, n° 1781).

L’INTERNATIONALE SERA LE GENRE HUMAIN.

Paul VI réaffirma l’importance déterminante de l’Évangile pour l’édification d’une société de liberté et de justice, dans la perspective idéale et historique d’une civilisation animée par l’amour. Il comprit clairement que la question sociale était devenue mondiale et il saisit l’interaction existant entre l’élan vers l’unification de l’humanité et l’idéal chrétien d’une unique famille des peuples, solidaire dans une commune fraternité (Benoît XVI, *Caritas in veritate*, § 13).

l'instaurer et de la restaurer sans cesse sur ses fondements naturels et divins contre les attaques toujours renaissantes de l'utopie malsaine de la révolte et de l'impiété : *Omnia instaurare in Christo*.

12. Et pour qu'on ne Nous accuse pas de juger trop sommairement et avec une rigueur non justifiée les théories sociales du *Sillon*, Nous voulons en rap-peler les points essentiels.

13. Le *Sillon* a le noble souci de la dignité humaine. Mais, cette dignité, il la comprend à la manière de certains philosophes dont l'Église est loin d'avoir à se louer. Le premier élément de cette dignité est la liberté, entendue en ce sens que, sauf en matière de religion, chaque homme est autonome. De ce principe fondamental il tire les conclusions suivantes :

Aujourd'hui le peuple est en tutelle sous une autorité distincte de lui, il doit s'en affranchir : émancipation politique. Il est sous la dépendance de patrons qui, détenant ses instruments de travail, l'exploitent l'oppriment et l'abaissent ; il doit secouer leur joug : émancipation économique. Il est dominé enfin par une caste appelée dirigeante, à qui son développement intellectuel assure une prépondérance induite dans la direction des affaires ; il doit se soustraire à sa domination : émancipation intellectuelle.

Le nivellement des conditions à ce triple point de vue établira parmi les hommes l'égalité, et cette égalité est la vraie justice humaine. Une organisation politique et sociale fondée sur cette double base, la liberté et l'égalité (auxquelles viendra bientôt s'ajouter la fraternité), voilà ce qu'ils appellent Démocratie.

14. Néanmoins, la liberté et l'égalité n'en constituent que le côté, pour ainsi dire, négatif. Ce qui fait proprement et positivement la démocratie, c'est la participation la plus grande possible de chacun au gouvernement de la chose publique. Et cela comprend un triple élément, politique, économique et moral.

15. D'abord, en politique, le *Sillon* n'abolit pas l'autorité ; il l'estime, au contraire, nécessaire ; mais il veut la partager, ou, pour mieux dire, la multiplier de telle façon que chaque citoyen deviendra une sorte de roi. L'autorité, il est vrai, émane de Dieu, mais elle réside primordialement dans le peuple et s'en dégage par voie d'élection ou, mieux encore, de sélection, sans pour cela quitter le peuple et devenir indépendante de lui ; elle sera extérieure, mais en apparence seulement ; en réalité, elle sera intérieure, parce que ce sera une autorité consentie.

16. Proportions gardées il en sera de même dans l'ordre économique. Soustrait à une classe particulière, le patronat sera si bien multiplié que chaque ouvrier deviendra une sorte de patron. La forme appelée à réaliser cet idéal économique n'est point, affirme-t-on, celle du socialisme, c'est un système de coopératives suffisamment multipliées pour provoquer une concu-

INDIVIDUALISME ET SOLIDARITÉ !

Le respect de la personne humaine implique celui des droits qui découlent de sa dignité de créature. Ces droits sont antérieurs à la société et s'imposent à elle. Ils fondent la légitimité morale de toute autorité : en les bafouant, ou en refusant de les reconnaître dans sa législation positive, une société mine sa propre légitimité morale. Sans un tel respect, une autorité ne peut que s'appuyer sur la force ou la violence pour obtenir l'obéissance de ses sujets. Il revient à l'Église de rappeler ces droits à la mémoire des hommes de bonne volonté, et de les distinguer des revendications abusives ou fausses (CEC, n° 1930).

La justice sociale ne peut être obtenue que dans le respect de la dignité transcendante de l'homme. La personne représente le but ultime de la société, qui lui est ordonnée : la défense et la promotion de la dignité humaine nous ont été confiées par le Créateur. Dans toutes les circonstances de l'histoire, les hommes et les femmes en sont rigoureusement responsables et débiteurs (CEC, n° 1929).

Les problèmes socio-économiques ne peuvent être résolus qu'avec l'aide de toutes les formes de solidarité : solidarité des pauvres entre eux, des riches et des pauvres, des travailleurs entre eux, des employeurs et des employés dans l'entreprise, solidarité entre les nations et entre les peuples. La solidarité internationale est une exigence d'ordre moral. La paix du monde en dépend pour une part (CEC, n° 1941).

La solidarité universelle qui est un fait, et un bénéfice pour nous, est aussi un devoir (Benoît XVI, *Caritas in veritate*, citant *Populorum Progressio*).

La solidarité se manifeste en premier lieu dans la répartition des biens et la rémunération du travail. Elle suppose aussi l'effort en faveur d'un ordre social plus juste dans lequel les tensions pourront être mieux résorbées, et où les conflits trouveront plus facilement leur issue négociée (CEC, n° 1940).

DÉMOCRATIE POPULAIRE.

Les citoyens doivent autant que possible prendre une part active à la vie publique [...]. Il faut louer la façon d'agir des nations où, dans une liberté authentique, le plus grand nombre possible de citoyens participe aux affaires publiques (CEC, n° 1915).

LIBERTÉ RELIGIEUSE.

La conscience est le centre le plus intime et le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est le seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre (CEC, n° 1795).

Qu'en matière religieuse, nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience, ni empêché d'agir, dans de justes limites, suivant sa conscience en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. Ce droit est fondé sur la nature même de la personne humaine dont la dignité lui fait adhérer librement à la vérité divine qui transcende l'ordre temporel (CEC, n° 2106).

rence féconde et pour sauvegarder l'indépendance des ouvriers qui ne seront enchaînés à aucune d'entre elles.

17. Voici maintenant l'élément capital, l'élément moral. Comme l'autorité, on l'a vu, est très réduite, il faut une autre force pour la suppléer et pour opposer une réaction permanente à l'égoïsme individuel. Ce nouveau principe, cette force, c'est l'amour de l'intérêt professionnel et de l'intérêt public, c'est-à-dire de la fin même de la profession et de la société.

Imaginez une société où, dans l'âme de chacun, avec l'amour inné du bien individuel et du bien familial régnerait l'amour du bien professionnel et du bien public, où, dans la conscience d'un chacun, ces amours se subordonneraient de telle façon que le bien supérieur primât toujours le bien inférieur ; cette société-là ne pourrait-elle pas à peu près se passer d'autorité et n'offrirait-elle pas l'idéal de la dignité humaine, chaque citoyen ayant une âme de roi, chaque ouvrier une âme de patron ?

Arraché à l'étroitesse de ses intérêts privés et élevé jusqu'aux intérêts de sa profession et, plus haut, jusqu'à ceux de la nation entière et, plus haut encore, jusqu'à ceux de l'humanité (car l'horizon du *Sillon* ne s'arrête pas aux frontières de la patrie, il s'étend à tous les hommes jusqu'aux confins du monde), le cœur humain, élargi par l'amour du bien commun, embrasserait tous les camarades de la même profession, tous les compatriotes, tous les hommes. Et voilà la grandeur et la noblesse humaine idéale réalisée par la célèbre trilogie : Liberté, Égalité, Fraternité.

18. Or, ces trois éléments, politique, économique et moral, sont subordonnés l'un à l'autre, et c'est l'élément moral nous l'avons dit, qui est le principal. En effet, nulle démocratie politique n'est viable si elle n'a des points d'attache profonds dans la démocratie économique. À leur tour, ni l'une ni l'autre ne sont possibles si elles ne s'enracinent pas dans un état d'esprit où la conscience se trouve investie de responsabilités et d'énergies morales proportionnées. Mais supposez cet état d'esprit, ainsi fait de responsabilité consciente et de forces morales, la démocratie économique s'en dégagera naturellement par traduction en actes de cette conscience et de ces énergies ; et de même, et par la même voie, du régime corporatif sortira la démocratie politique ; et la démocratie politique et économique, celle-ci portant l'autre, se trouveront fixées dans la conscience même du peuple sur des assises inébranlables.

19. Telle est, en résumé, la théorie, on pourrait dire le rêve, du *Sillon*, et c'est à cela que tend son enseignement et ce qu'il appelle l'éducation démocratique du peuple, c'est-à-dire à porter à son maximum la conscience et la responsabilité civiques de chacun, d'où découlera la démocratie économique et politique, et le règne de la justice, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE.

Vous avez en commun une triple caractéristique : vous assumez de hautes responsabilités politiques au sein du Parlement européen, ou de vos Parlements respectifs ; vous êtes attachés aux voies démocratiques de gouvernement, dans le cadre notamment de l'Union mondiale – ou de l'Union européenne – démocrate-chrétienne ; enfin, vous avez de semblables convictions chrétiennes qui vous permettent d'exprimer ensemble votre foi, votre prière et votre engagement chrétien [...].

Une telle révision de vie embrasse pour vous, de façon particulière, vos responsabilités sociales, puisque la charge à laquelle vous a appelée la confiance de vos concitoyens vous fait un devoir de rechercher le bien commun de tous, de surmonter à ce sujet les divisions stériles entre vous, d'éviter la démagogie et la partialité à l'égard de tel ou tel groupe de vos électeurs [...].

Vous vous sentez solidaires des divers maux dont souffre notre société : discriminations, violence, terrorisme, agressions guerrières, accumulation dangereuse des armements, violation des droits humains fondamentaux, mépris de la vie des innocents, disparités criantes entre riches et pauvres [...].

Nous, croyants, nous nous unissons à tous les hommes de bonne volonté autour des idéaux qui honorent leur conscience, car le dessein du Père pour notre société est que nous vivions en constituant une seule famille, dans la justice, la vérité, la liberté et l'amour [...].

Nous avons la mission de créer une civilisation de l'amour en guérissant, en réconciliant, en rassemblant dans l'harmonie un monde divisé et brisé... Le monde entier doit devenir de plus en plus une communauté réconciliée de peuples [...].

C'est une grande responsabilité pour un parlementaire, pour un parlementaire chrétien, de favoriser dans ses discussions et ses votes les valeurs humaines et chrétiennes, comme la dignité de la personne, l'amour authentique, le libre épanouissement dans la solidarité avec les autres hommes, la promotion de la conscience, l'ouverture aux réalités spirituelles [...]. !

Le sens de l'authentique démocratie auquel vous êtes attachés fait partie de ce patrimoine. Vous avez raison de promouvoir les voies de la démocratie, d'être soucieux d'une participation correcte des citoyens à la vie de la communauté politique, tout en maintenant la nécessité d'une autorité publique suffisamment forte.

Certaines pratiques démocratiques qui ne tenaient peut-être pas assez compte de ce dernier point, qui manquaient de réalisme ou qui s'enlisaient dans des luttes stériles de partis et la recherche d'intérêts particuliers, ont malheureusement préparé parfois le terrain à des formes de dictature. La leçon doit être retenue. Mais il reste que la démocratie bien comprise correspond au droit légitime du libre choix du système politique et garde les meilleures chances d'assurer, grâce aux corrections apportées par les uns et les autres, une voie de sagesse et des conditions de justice pour tous.

20. Ce rapide exposé, vénérables Frères, vous montre déjà clairement combien Nous avons raison de dire que le *Sillon* oppose doctrine à doctrine, qu'il bâtit sa cité sur une théorie contraire à la vérité catholique et qu'il fausse les notions essentielles et fondamentales qui règlent les rapports sociaux dans toute société humaine. Cette opposition ressortira davantage encore des considérations suivantes.

21. Le *Sillon* place primordialement l'autorité publique dans le peuple, de qui elle dérive ensuite aux gouvernants, de telle façon cependant qu'elle continue à résider en lui. Or, Léon XIII a formellement condamné cette doctrine dans son encyclique *Diuturnum illud* du Principat politique, où il dit : "Des modernes en grand nombre, marchant sur les traces de ceux qui, au siècle dernier, se donnèrent le nom de philosophes, déclarent que toute puissance vient du peuple ; qu'en conséquence ceux qui exercent le pouvoir dans la société ne l'exercent pas comme leur autorité propre, mais comme une autorité à eux déléguée par le peuple et sous la condition qu'elle puisse être révoquée par la volonté du peuple de qui ils la tiennent. Tout contraire est le sentiment des catholiques, qui font dériver le droit de commander de Dieu, comme de son principe naturel et nécessaire." Sans doute le *Sillon* fait descendre de Dieu cette autorité qu'il place d'abord dans le peuple, mais de telle sorte qu' "elle remonte d'en bas pour aller en haut, tandis que, dans l'organisation de l'Église, le pouvoir descend d'en haut pour aller en bas" (Marc Sangnier, Rouen, 1907). Mais, outre qu'il est anormal que la délégation monte, puisqu'il est de sa nature de descendre, Léon XIII a réfuté par avance cette tentative de conciliation de la doctrine catholique avec l'erreur du philosophisme. Car il poursuit : "Il importe de le remarquer ici : ceux qui président au gouvernement de la chose publique peuvent bien, en certains cas être élus par la volonté et le jugement de la multitude sans répugnance ni opposition avec la doctrine catholique. Mais si ce choix désigne le gouvernant, il ne lui confère pas l'autorité de gouverner, il ne délègue pas le pouvoir il désigne la personne qui en sera investie."

22. Au reste, si le peuple demeure le détenteur du pouvoir, que devient l'autorité ? Une ombre, un mythe ; il n'y a plus de loi proprement dite, il n'y a plus d'obéissance. Le *Sillon* l'a reconnu, puisqu'en effet il réclame, au nom de la dignité humaine, la triple émancipation politique, économique et intellectuelle, la cité future à laquelle il travaille n'aura plus de maîtres ni de serviteurs ; les citoyens y seront tous libres, tous camarades, tous rois. Un ordre, un précepte, serait un attentat à la liberté, la subordination à une supériorité quelconque serait une diminution de l'homme, l'obéissance une déchéance. Est-ce ainsi, Vénérables Frères, que la doctrine traditionnelle de l'Église nous représente les relations sociales dans la cité même la plus parfaite possible ? Est-ce que toute société de créatures dépen-

Oui, la vraie démocratie est difficile ; elle doit être défendue coûte que coûte, elle demande un engagement résolu, un sens accru des responsabilités. Aussi, je vous félicite d'en faire votre méthode et votre idéal, et de prôner toujours les voies du véritable dialogue [...].

Je le disais au premier jour de mon pontificat : "À la puissance salvatrice (du Christ), ouvrez les frontières des États, les systèmes économiques et politiques..." Et dans mon encyclique *Redemptor hominis* : "On n'avancera... dans la voie des indispensables transformations des structures... que moyennant une véritable conversion de l'esprit, de la volonté et du cœur. La tâche requiert l'engagement résolu d'hommes et de peuples libres et solidaires... et, à la base de cet effort gigantesque, le sens de la responsabilité morale que l'homme doit assumer." (Jean-Paul II, 10 novembre 1983)

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre à la vie sociale, il faut encourager la création d'associations et d'institutions d'élection à buts économiques, culturels, sociaux, sportifs, récréatifs, professionnels, politiques, aussi bien à l'intérieur des communautés politiques que sur le plan mondial. Cette socialisation exprime également la tendance naturelle qui pousse les humains à s'associer, en vue d'atteindre des objectifs qui excèdent les capacités individuelles. Elle développe les qualités de la personne, en particulier, son sens de l'initiative et de la responsabilité. Elle aide à garantir ses droits (CEC, n° 1882).

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

La plus grande persécution contre l'Église ne vient pas des ennemis du dehors, mais elle naît du péché dans l'Église [...]. Le passage au régime républicain, qui s'est produit voici un siècle au Portugal, a ouvert, dans la distinction entre l'Église et l'État, un nouvel espace de liberté pour l'Église [...].

Daigne Dieu vous bénir et vous fortifier par sa grâce et sa lumière afin que, à travers l'estime que vous avez les uns pour les autres dans votre lieu de travail et à travers votre sollicitude pour le bien commun que vous servez, vous puissiez favoriser, à l'occasion du centenaire de la République portugaise, l'avènement d'une société plus juste et un avenir meilleur pour tous [...].

Cette tradition a donné naissance à ce que nous pouvons appeler une "sagesse", c'est-à-dire un sens de la vie et de l'histoire marqué par une cohérence éthique et un "idéal" réalisé par le Portugal, lequel a toujours cherché à établir des relations avec le reste du monde (Benoît XVI, au Portugal, mai 2010).

LIBERTÉ-ÉGALITÉ RELIGIEUSES.

Si, en raison des circonstances particulières dans lesquelles se trouvent des peuples, une reconnaissance civile spéciale est accordée dans l'ordre juridique de la cité à une société religieuse donnée, il est nécessaire qu'en même temps, pour tous les citoyens et toutes les communautés religieuses, le droit à la liberté en matière religieuse soit reconnu et respecté (CEC, n° 2017).

dantes et inégales par nature n'a pas besoin d'une autorité qui dirige leur activité vers le bien commun et qui impose sa loi ? Et si dans la société il se trouve des êtres pervers (et il y en aura toujours), l'autorité ne devra-t-elle pas être d'autant plus forte que l'égoïsme des méchants sera plus menaçant ? Ensuite, peut-on dire avec une ombre de raison qu'il y a incompatibilité entre l'autorité et la liberté, à moins de se tromper lourdement sur le concept de la liberté ?

Peut-on enseigner que l'obéissance est contraire à la dignité humaine et que l'idéal serait de la remplacer par "*l'autorité consentie*" ? Est-ce que l'apôtre saint Paul n'avait pas en vue la société humaine à toutes ses étapes possibles, quand il prescrivait aux fidèles d'être soumis à toute autorité ? Est-ce que l'obéissance aux hommes en tant que représentants légitimes de Dieu, c'est-à-dire en fin de compte l'obéissance à Dieu, abaisse l'homme et le ravale au-dessous de lui-même ? Est-ce que l'état religieux fondé sur l'obéissance serait contraire à l'idéal de la nature humaine ? Est-ce que les saints, qui ont été les plus obéissants des hommes, étaient des esclaves et des dégénérés ? Est-ce qu'enfin on peut imaginer un état social où Jésus-Christ revenu sur terre ne donnerait plus l'exemple de l'obéissance et ne dirait plus : "*Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu*" ?

23. Le *Sillon* qui enseigne de pareilles doctrines et les met en pratique dans sa vie intérieure, sème donc parmi votre jeunesse catholique des notions erronées et funestes sur l'autorité, la liberté et l'obéissance. Il n'en est pas autrement de la justice et de l'égalité. Il travaille, dit-il, à réaliser une ère d'égalité, qui serait par là même une ère de meilleure justice. Ainsi, pour lui, toute inégalité de condition est une injustice ou, au moins, une moindre justice ! Principe souverainement contraire à la nature des choses, générateur de jalousie et d'injustice et subversif de tout ordre social. Ainsi la démocratie seule inaugurerait le règne de la parfaite justice ! N'est-ce pas une injure faite aux autres formes de gouvernement, qu'on ravale, de la sorte, au rang de gouvernements de pis-aller impuissants ?

Au reste, le *Sillon* se heurte encore sur ce point à l'enseignement de Léon XIII. Il aurait pu lire dans l'Encyclique déjà citée du Principat politique que "la justice sauvegardée, il n'est pas interdit aux peuples de se donner le gouvernement qui répond le mieux à leur caractère ou aux institutions et coutumes qu'ils ont reçues de leurs ancêtres" ; et l'Encyclique fait allusion à la triple forme de gouvernement bien connue. Elle suppose donc que la justice est compatible avec chacune d'elle. Et l'Encyclique sur la condition des ouvriers n'affirme-t-elle pas clairement la possibilité de restaurer la justice dans les organisations actuelles de la société, puisqu'elle en indique les moyens ? Or, sans aucun doute, Léon XIII entendait parler non pas d'une justice quelconque, mais de la justice parfaite. En enseignant donc que la justice est compatible avec les

ABATTRE LES FRONTIÈRES.

Je pense aussi à tous les dialogues qui peuvent s'instaurer quand les frontières sont ouvertes et que les personnes peuvent circuler librement. Je pense au dialogue qui s'établit quand une culture est enrichie par l'apport d'une autre culture, lorsque les universitaires communiquent librement, lorsque les travailleurs se réunissent librement, lorsque les jeunes unissent leurs forces en vue de l'avenir, et que les personnes âgées ne sont pas séparées de ceux qui leur sont chers. Le chemin du dialogue est un chemin de découvertes, et plus nous avançons dans la découverte de l'autre, plus nous sommes capables de substituer aux tensions du passé des liens de paix.

Dans un esprit de solidarité et avec les moyens du dialogue, nous apprendrons : le respect de toute personne humaine ; le respect des valeurs authentiques et des cultures chez les autres ; le respect de l'autonomie légitime et de l'autodétermination des autres ; nous apprendrons : à regarder au-delà de nous-mêmes, afin de comprendre et de soutenir ce qui est bon chez les autres ; à engager nos propres ressources dans la solidarité sociale en faveur du développement et de la croissance fondés sur l'équité et la justice ; à établir les structures qui permettront à la solidarité sociale et au dialogue de devenir des caractéristiques permanentes du monde où nous vivons (Jean-Paul II, 8 déc. 1985).

LE MYTHE DU PROGRÈS.

Le développement humain intégral suppose la liberté responsable de la personne et des peuples : aucune structure ne peut garantir ce développement en dehors et au-dessus de la responsabilité humaine [...] Cette liberté concerne le développement qui a lieu sous nos yeux, mais aussi, en même temps, les situations de sous-développement qui ne sont pas le fruit du hasard ou d'une nécessité historique, mais qui dépendent de la responsabilité humaine [...].

C'est pourquoi "les peuples de la faim interpellent aujourd'hui de façon dramatique les peuples de l'opulence". Il s'agit là encore d'une vocation, en tant qu'appel adressé par des hommes libres à des hommes libres pour qu'ils prennent ensemble leurs responsabilités. Paul VI eut une compréhension pénétrante de l'importance des structures économiques et des institutions, mais il perçut tout aussi clairement qu'elles étaient des instruments au service de la liberté humaine. Le développement ne peut être intégralement humain que s'il est libre ; seul un régime de liberté responsable lui permet de se développer de façon juste (CV, § 17)

Outre la liberté, le développement intégral de l'homme comme vocation exige aussi qu'on en respecte la vérité. La vocation au progrès pousse les hommes à *faire, connaître et avoir plus, pour être plus*. Mais là est le problème : que signifie *être davantage* ? À cette question, Paul VI répond en indiquant la caractéristique essentielle du développement authen-

trois formes de gouvernement qu'on sait, il enseignait que, sous ce rapport, la démocratie ne jouit pas d'un privilège spécial. Les sillonnistes, qui prétendent le contraire, ou bien refusent d'écouter l'Église, ou se forment de la justice et de l'égalité un concept qui n'est pas catholique.

24. Il en est de même de la notion de fraternité, dont ils mettent la base dans l'amour des intérêts communs, ou, par-delà toutes les philosophies et toutes les religions, dans la simple notion d'humanité, englobant ainsi dans le même amour et une égale tolérance tous les hommes avec toutes leurs misères, aussi bien intellectuelles et morales que physiques et temporelles. Or, la doctrine catholique nous enseigne que le premier devoir de la charité n'est pas dans la tolérance des convictions erronées, quelque sincères qu'elles soient, ni dans l'indifférence théorique ou pratique pour l'erreur ou le vice où nous voyons plongés nos frères, mais dans le zèle pour leur amélioration intellectuelle et morale non moins que pour leur bien-être matériel.

Cette même doctrine catholique nous enseigne aussi que la source de l'amour du prochain se trouve dans l'amour de Dieu, père commun et fin commune de toute la famille humaine, et dans l'amour de Jésus-Christ, dont nous sommes les membres au point que soulager un malheureux, c'est faire du bien à Jésus-Christ lui-même. Tout autre amour est illusion ou sentiment stérile et passager. Certes, l'expérience humaine est là, dans les sociétés païennes ou laïques de tous les temps, pour prouver qu'à certaines heures la considération des intérêts communs ou de la similitude de nature pèse fort peu devant les passions et les convoitises du cœur.

Non, Vénérables Frères, il n'y a pas de vraie fraternité en dehors de la charité chrétienne, qui, par amour pour Dieu et son Fils Jésus-Christ notre Sauveur, embrasse tous les hommes pour les soulager tous et pour les amener tous à la même foi et au même bonheur du Ciel. En séparant la fraternité de la charité chrétienne ainsi entendue, la démocratie, loin d'être un progrès, constituerait un recul désastreux pour la civilisation. Car si l'on veut arriver, et Nous le désirons de toute Notre âme, à la plus grande somme de bien-être possible pour la société et pour chacun de ses membres par la fraternité, ou, comme on dit encore, par la solidarité universelle, il faut l'union des esprits dans la vérité, l'union des volontés dans la morale, l'union des cœurs dans l'amour de Dieu et de son Fils, Jésus-Christ. Or, cette union n'est réalisable que par la charité catholique, laquelle seule, par conséquent, peut conduire les peuples dans la marche du progrès vers l'idéal de la civilisation.

25. Enfin, à la base de toutes les falsifications des notions sociales fondamentales, le *Sillon* place une fausse idée de la dignité humaine.

D'après lui, l'homme ne sera vraiment homme, digne de ce nom, que du jour où il aura acquis une conscience éclairée forte, indépendante, autonome,

tique : il "doit être intégral, c'est-à-dire promouvoir tout homme et tout l'homme". Parmi les différentes visions concurrentes de l'homme proposées dans la société d'aujourd'hui plus encore qu'au temps de Paul VI, la vision chrétienne a la particularité d'affirmer et de justifier la valeur inconditionnelle de la personne humaine et le sens de sa croissance.

La vocation chrétienne au développement aide à poursuivre la promotion de tous les hommes et de tout l'homme. Paul VI écrivait : "Ce qui compte pour nous, c'est l'homme, chaque homme, chaque groupement d'hommes, jusqu'à l'humanité tout entière." (CV, § 18)

Beaucoup semblent tolérer des injustices inouïes. Tandis que les pauvres du monde frappent aux portes de l'opulence, le monde riche risque de ne plus entendre les coups frappés à sa porte, sa conscience étant désormais incapable de reconnaître l'humain (CV, § 13).

ANIMATION SPIRITUELLE...

Je souhaite que toute votre activité politique favorise la promotion d'une civilisation caractérisée par le partage, la solidarité et l'amour fraternel, la seule civilisation digne de l'homme.

Les seules bases solides d'une telle civilisation sont le respect de la vie humaine depuis le moment de sa conception et en toutes les phases de son pèlerinage terrestre, le respect de tous les droits fondamentaux de la personne humaine, et la justice et l'équité véritables dans la préoccupation du bien commun (Jean-Paul II en Australie, 24 novembre 1986).

... DE LA DÉMOCRATIE UNIVERSELLE.

En ce qui concerne la situation mondiale, et connaissant vos efforts politiques et diplomatiques, j'aimerais ajouter quelques mots sur un sujet d'une importance vitale pour tous les peuples du monde : le besoin urgent d'un désarmement adéquat et de la paix mondiale [...].

Au commencement de cette année, proclamée par les Nations Unies *Année internationale de la paix*, j'ai renouvelé mon engagement et celui de toute l'Église catholique envers la cause de la paix, exprimée ainsi : "La paix est une valeur sans frontières. Nord-Sud, Est-Ouest, partout un seul peuple, uni dans une seule paix." (*ibid.*)

LA PAIX PAR LA DÉMOCRATIE.

Permettez-moi de souligner deux domaines d'action qui sont particulièrement efficaces pour contribuer à la paix : la défense des droits de l'homme et les efforts pour le développement des peuples. Ces domaines touchent au fondement même de la paix. Tout ce qui protège les droits de l'homme, tout ce qui promeut la dignité humaine par le développement intégral, mène à la paix.

Mesdames et messieurs : comme serviteurs et responsables de la démocratie, vous êtes dans une excellente position pour contribuer à la très grande cause de la paix mondiale (*ibid.*).

pouvant se passer de maître, ne s'obéissant qu'à elle-même et capable d'assumer et de porter sans forfaire les plus graves responsabilités.

Voilà de ces grands mots avec lesquels on exalte le sentiment de l'orgueil humain ; tel un rêve qui entraîne l'homme, sans lumière, sans guide et sans secours, dans la voie de l'illusion, où, en attendant le grand jour de la pleine conscience, il sera dévoré par l'erreur et les passions. Et ce grand jour, quand viendra-t-il ?

À moins de changer la nature humaine (ce qui n'est pas au pouvoir du *Sillon*), viendra-t-il jamais ? Est-ce que les saints, qui ont porté la dignité humaine à son apogée, avaient cette dignité-là ? Et les humbles de la terre, qui ne peuvent monter si haut et qui se contentent de tracer modestement leur sillon, au rang que la Providence leur a assigné, en remplissant énergiquement leurs devoirs dans l'humilité, l'obéissance et la patience chrétiennes, ne seraient-ils pas dignes du nom d'hommes, eux que le Seigneur tirera un jour de leur condition obscure pour les placer au Ciel parmi les princes de son peuple ?

26. Nous arrêtons là nos réflexions sur les erreurs du *Sillon*. Nous ne prétendons pas épuiser le sujet, car il y aurait encore à attirer votre attention sur d'autres points également faux et dangereux, par exemple, sur la manière de comprendre le pouvoir coercitif de l'Église. Il importe maintenant de voir l'influence de ces erreurs sur la conduite pratique du *Sillon* et sur son action sociale.

27. Les doctrines du *Sillon* ne restent pas dans le domaine de l'abstraction philosophique. Elles sont enseignées à la jeunesse catholique et, bien plus, on s'essaie à les vivre. Le *Sillon* se regarde comme le noyau de la cité future, il la reflète donc aussi fidèlement que possible. En effet, il n'y a pas de hiérarchie dans le *Sillon*. L'élite qui le dirige s'est dégagée de la masse par sélection, c'est-à-dire en s'imposant par son autorité morale et par ses vertus. On y entre librement, comme librement on en sort. Les études s'y font sans maître, tout au plus avec un conseiller. Les cercles d'études sont de véritables coopératives intellectuelles, où chacun est tout ensemble maître et élève. La camaraderie la plus absolue règne entre les membres et met en contact total leurs âmes ; de là, l'âme commune du *Sillon*. On l'a définie "*une amitié*". Le prêtre lui-même quand il y entre, abaisse l'éminente dignité de son sacerdoce et, par le plus étrange renversement des rôles, se fait élève, se met au niveau de ses jeunes amis et n'est plus qu'un camarade.

28. Dans ces habitudes démocratiques et les théories sur la cité idéale qui les inspirent, vous reconnaîtrez, Vénérables Frères, la cause secrète des manquements disciplinaires que vous avez dû si souvent reprocher au *Sillon*. Il n'est pas étonnant que vous ne trouviez pas chez les chefs et chez leurs camarades ainsi formés, fussent-ils séminaristes ou prêtres, le respect, la docilité

FOI EN DIEU, FOI EN L'HOMME.

Le message que je veux te livrer est un message de paix, de confiance d'amour et de foi. De foi en Dieu, bien sûr, mais également, si je puis m'exprimer ainsi, de *foi en l'homme*, de foi dans les merveilleuses possibilités qui lui ont été données, afin qu'il en use avec sagesse et dans le souci du bien commun, pour la gloire du Créateur (Jean-Paul II, à la France, le 30 mai 1980).

L'HOMME, L'HOMME, L'HOMME !

Il faut considérer jusqu'à ses dernières conséquences et intégralement l'homme comme une valeur particulière et autonome, comme le sujet porteur de la transcendance de la personne. Il faut affirmer l'homme pour lui-même et non pour quelque autre motif : uniquement pour lui-même. Bien plus, il faut aimer l'homme parce qu'il est homme, il faut revendiquer l'amour pour l'homme en raison de la dignité particulière qu'il possède. L'ensemble des affirmations concernant l'homme appartient à la substance du message du Christ, malgré ce que tous les esprits critiques ont pu déclarer en la matière, et tout ce qu'ont pu faire les divers courants opposés à la religion en général et au christianisme en particulier [...]. Dans le domaine culturel, l'homme est toujours le fait premier : l'homme est le fait primordial et fondamental de la culture... C'est en pensant à toutes les cultures que je veux dire ici, à Paris, au siège de l'UNESCO, avec respect et admiration : *Voici l'homme !* (Jean-Paul II, à l'UNESCO, 2 juin 1980)

RESPECT DE L'HOMME, DOGME FONDAMENTAL.

L'homme a le droit d'agir en conscience et en liberté afin de prendre personnellement les décisions morales. L'homme ne doit pas être contraint d'agir contre sa conscience. Mais il ne doit pas être empêché non plus d'agir selon sa conscience, surtout en matière religieuse (CEC, n° 1782).

Il suppose, en premier lieu, le respect de la personne en tant que telle. Au nom du bien commun, les pouvoirs publics sont tenus de respecter les droits fondamentaux et inaliénables de la personne humaine (CEC, n° 1907).

À toute personne doit être donnée la possibilité, dans le contexte de notre vie collective, de professer sa foi et sa croyance, seule ou avec d'autres, en privé et en public (Jean-Paul II, le 2 décembre 1978).

DES RELIGIONS - SŒURS DANS LA TOUR DE BABEL.

Je remercie de tout cœur la communauté Saint-Egidio qui, avec enthousiasme et fidélité, a recueilli l'"esprit d'Assise" et autour de cela a continué à réunir les croyants de toutes les religions et de tous les continents, les invitant à réfléchir et à prier pour la paix. S'est ainsi formé et consolidé un pèlerinage de personnes de bonne volonté, désireuses de montrer à leurs frères le nom pacifique de Dieu, qui veut sauvegarder et promouvoir la vie de toute créature raisonnable (Jean-Paul II, 1^{er} octobre 1997).

et l'obéissance qui sont dus à vos personnes et à votre autorité ; que vous sentiez de leur part une sourde opposition, et que vous ayez le regret de les voir se soustraire totalement, ou, quand ils y sont forcés par l'obéissance, se livrer avec dégoût à des œuvres non sillonnistes.

Vous êtes le passé, eux sont les pionniers de la civilisation future. Vous représentez la hiérarchie, les inégalités sociales, l'autorité et l'obéissance : institutions vieillies auxquelles leurs âmes, éprises d'un autre idéal, ne peuvent plus se plier. Nous avons sur cet état d'esprit le témoignage de faits douloureux, capables d'arracher des larmes, et Nous ne pouvons, malgré notre longanimité, Nous défendre d'un juste sentiment d'indignation. Eh quoi ! on inspire à votre jeunesse catholique la défiance envers l'Église, leur mère ; on leur apprend que depuis dix-neuf siècles, elle n'a pas encore réussi dans le monde à constituer la société sur ses vraies bases ; qu'elle n'a pas compris les notions sociales de l'autorité, de la liberté, de l'égalité, de la fraternité et de la dignité humaine ; que les grands évêques et les grands monarques, qui ont créé et si glorieusement gouverné la France, n'ont pas su donner à leur peuple la vraie justice, ni le vrai bonheur, parce qu'ils n'avaient pas l'idéal du *Sillon* !

29. Le souffle de la Révolution a passé par-là, et nous pouvons conclure que si les doctrines sociales du *Sillon* sont erronées, son esprit est dangereux et son éducation funeste.

30. Mais alors, que devons-nous penser de son action dans l'Église, lui dont le catholicisme est si pointilleux que d'un peu plus, à moins d'embrasser sa cause, on serait à ses yeux un ennemi intérieur du catholicisme et l'on ne comprendrait rien à l'Évangile et à Jésus-Christ ? Nous croyons bon d'insister sur cette question parce que c'est précisément son ardeur catholique qui a valu au *Sillon*, jusque dans ces derniers temps, de précieux encouragements et d'illustres suffrages. Eh bien ! devant les paroles et les faits, Nous sommes obligé de dire que, dans son action comme dans sa doctrine, le *Sillon* ne donne pas satisfaction à l'Église.

31. D'abord, son catholicisme ne s'accommode que de la forme du gouvernement démocratique, qu'il estime être la plus favorable à l'Église, et se confondre pour ainsi dire avec elle ; il inféode donc sa religion à un parti politique. Nous n'avons pas à démontrer que l'avènement de la démocratie universelle n'importe pas à l'action de l'Église dans le monde ; Nous avons déjà rappelé que l'Église a toujours laissé aux nations le souci de se donner le gouvernement qu'elles estiment le plus avantageux pour leurs intérêts.

Ce que Nous voulons affirmer encore une fois après Notre prédécesseur, c'est qu'il y a erreur et danger à inféoder, par principe, le catholicisme à une forme de gouvernement ; erreur et danger qui sont d'autant plus grands lorsqu'on synthétise la religion avec un genre de

AUFKLÄRUNG.

L'essai d'autocritique de la raison moderne esquissé ici à très gros traits n'inclut d'aucune façon l'idée qu'il faille remonter en deçà des Lumières (*Aufklärung*) et congédier les intuitions de l'époque moderne. Nous reconnaissons sans réserve la grandeur du développement moderne de l'esprit. Nous sommes tous reconnaissants pour les vastes possibilités qu'elle a ouvertes à l'homme et pour les progrès en humanité qu'elle nous a donnés (Benoît XVI, 12 septembre 2010).

TOUS CAMARADES.

Jeunes, soyez des bâtisseurs de paix. Vous êtes des artisans à part entière de cette grande œuvre commune. Résistez aux facilités qui endorment dans la médiocrité triste, et aux violences stériles où veulent vous utiliser parfois des adultes qui ne sont pas en paix avec eux-mêmes.

Suivez les voies où vous pousse votre sens de la gratuité, de la joie de vivre, du partage. Vous aimez investir vos énergies neuves – qui échappent aux *a priori* discriminatoires – dans des rencontres fraternelles par-delà les frontières, dans l'apprentissage des langues étrangères qui facilitent la communication, dans le service désintéressé des pays les plus démunis. Vous êtes les premières victimes de la guerre qui brise votre élan. Vous êtes la chance de la paix (Jean-Paul II, 8 décembre 1978).

LA RÉFORME PERMANENTE.

L'Église voit dans les jeunes une énorme force de renouveau que notre prédécesseur Jean XXIII considérerait comme un symbole de l'Église elle-même, appelée à se rénover constamment, c'est-à-dire à se rajeunir sans cesse (Jean-Paul II, 29 janvier 1979).

UN NOUVEL ÉVANGILE !

Les Pères synodaux, dans leur Message au Peuple de Dieu ont évoqué avec joie, par exemple, la mise en route du processus démocratique dans bien des pays africains. Ils ont exprimé le souhait qu'il s'y consolide et que promptement soient levés tous les obstacles et les résistances à l'État de droit, grâce à la concertation de tous les protagonistes et à leur sens du bien commun (Jean-Paul II, 14 septembre 1995).

UN MONDE NOUVEAU.

Paul VI avait une vision structurée du développement. Par le terme "développement", il voulait désigner avant tout l'objectif de faire sortir les peuples de la faim, de la misère, des maladies endémiques et de l'analphabétisme. Du point de vue économique, cela signifiait leur participation active, dans des conditions de parité, à la vie économique internationale ; du point de vue social, leur évolution vers des sociétés instruites et solidaires ; du point de vue politique, la consolidation de régimes démocratiques capables d'assurer la paix et la liberté (Benoît XVI, CV, § 21).

démocratie dont les doctrines sont erronées. Or, c'est le cas du *Sillon* lequel, par le fait, et pour une forme politique spéciale, en compromettant l'Église, divise les catholiques, arrache la jeunesse et même des prêtres et des séminaristes à l'action simplement catholique, et dépense en pure perte les forces vives d'une partie de la nation.

32. Et voyez, Vénérables Frères, une étonnante contradiction. C'est précisément parce que la religion doit dominer tous les partis, c'est en invoquant ce principe que le *Sillon* s'abstient de défendre l'Église attaquée. Certes, ce n'est pas l'Église qui est descendue dans l'arène politique ; on l'y a entraînée et pour la mutiler et pour la dépouiller. Le devoir de tout catholique n'est-il donc pas d'user des armes politiques qu'il tient en main pour la défendre, et aussi pour forcer la politique à rester dans son domaine et à ne s'occuper de l'Église que pour lui rendre ce qui lui est dû ? Eh bien ! en face de l'Église ainsi violentée, on a souvent la douleur de voir les sillonnistes se croiser les bras, si ce n'est qu'à la défendre ils trouvent leur compte ; on les voit dicter ou soutenir un programme qui, nulle part ni à aucun degré, ne révèle le catholique. Ce qui n'empêche pas les mêmes hommes, en pleine lutte politique, sous le coup d'une provocation, d'afficher publiquement leur foi. Qu'est-ce à dire, sinon qu'il y a deux hommes dans le sillonniste : l'individu, qui est catholique ; le sillonniste, l'homme d'action, qui est neutre.

33. Il fut un temps où le *Sillon*, comme tel, était formellement catholique. En fait de force morale, il n'en connaissait qu'une, la force catholique, et il allait proclamant que la démocratie serait catholique ou qu'elle ne serait pas. Un moment vint où il se ravisa. Il laissa à chacun sa religion ou sa philosophie. Il cessa lui-même de se qualifier de "catholique" et, à la formule : "*La démocratie sera catholique*", il substitua cette autre : "*La démocratie ne sera pas anticatholique*", pas plus d'ailleurs qu'antijuive ou antibouddhiste.

Ce fut l'époque du "*plus grand Sillon*". On appela à la construction de la cité future tous les ouvriers de toutes les religions et de toutes les sectes. On ne leur demanda que d'embrasser le même idéal social, de respecter toutes les croyances et d'apporter un certain appoint de forces morales. Certes, proclamait-on, "*les chefs du Sillon mettent leur foi religieuse au-dessus de tout. Mais peuvent-ils ôter aux autres le droit de puiser leur énergie morale là où ils peuvent ? En revanche, ils veulent que les autres respectent leur droit, à eux, de la puiser dans la foi catholique. Ils demandent donc à tous ceux qui veulent transformer la société présente dans le sens de la démocratie de ne pas se repousser mutuellement à cause des convictions philosophiques ou religieuses qui peuvent les séparer, mais de marcher la main dans la main, non pas en renonçant à leurs convictions, mais en essayant de faire sur le terrain des réalités pratiques*

AU SERVICE DE L'HOMME,

TOUTES RELIGIONS CONFONDUES.

Je ne peux oublier les rencontres avec le grand rabbin et ses collaborateurs à Istanbul ; avec la communauté hébraïque à Battery Park, à New York ; avec les chefs musulmans à Nairobi, à Accra, à Ouagadougou ; avec les chefs hindous encore à Nairobi ; avec les représentants de la communauté musulmane et hébraïque à Paris. C'est la poursuite d'un entretien que le Siègre apostolique continue d'avoir avec les représentants des religions non chrétiennes – je rappelle les audiences à différents groupes de bouddhistes et de shintoïstes au Vatican [...].

Le Pape porte partout aussi en lui la conscience de la fraternité universelle de tous les hommes, au nom de laquelle ils doivent se sentir unis autour des grands et difficiles problèmes de la famille humaine tout entière : la paix, la liberté, la justice, la faim, la culture et les autres problèmes qu'avec l'aide de Dieu j'ai amplement traités au siège de l'ONU, à New York, le 2 octobre de l'année dernière, à celle de la FAO, à Rome, le 12 novembre, et enfin au siège de l'UNESCO, à Paris, le 2 juin dernier (Jean-Paul II, 28 juin 1980).

L'ÉGLISE GARANTE DE LA LIBERTÉ POLITIQUE.

L'Église qui, en raison de sa charge et de sa compétence, ne se confond d'aucune manière avec la communauté politique, est à la fois le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine. L'Église respecte et promeut la liberté politique et la responsabilité des citoyens (CEC, n° 2245).

LE PAPE PÈLERIN... LUTHÉRIEN !

Aujourd'hui, je viens à vous, vers l'héritage spirituel de Martin Luther. Je viens comme un pèlerin (Jean-Paul II, à Mayence, le 17 novembre 1980)

RELIGIONS À RAVALER.

Les religions du monde, malgré les divergences fondamentales qui les séparent, sont toutes appelées à donner leur contribution à la naissance d'un monde plus humain, plus juste, plus fraternel. Après avoir souvent été des causes de divisions, elles voudraient maintenant remplir un rôle décisif dans la construction de la paix mondiale. Et nous voulons faire cela ensemble. Comme le disait déjà mon prédécesseur Paul VI dans l'encyclique *Ecclesiam suam* : "Nous voulons avec elles promouvoir et défendre les idéaux qui peuvent être communs dans le domaine de la liberté religieuse, de la fraternité humaine, de la véritable culture, de la bienfaisance sociale et de l'ordre civil." (Jean-Paul II, audience du 22 octobre 1986)

LE CHRIST ET BÉLIAL RÉCONCILIÉS.

« Je souhaite ardemment que les responsables religieux et les professeurs de religion, musulmans et chrétiens, présentent nos deux importantes communautés religieuses comme des communautés engagées dans un dialogue respectueux, et plus jamais comme des communautés en conflit. » (Jean-Paul II, à Damas, le 6 mai 2001)

la preuve de l'excellence de leurs convictions personnelles. Peut-être sur ce terrain de l'émulation entre âmes attachées à différentes convictions religieuses ou philosophiques l'union pourra se réaliser." (Marc Sangnier, discours de Rouen, 1907) Et l'on déclara en même temps (comment cela pouvait-il s'accomplir ?) que le petit *Sillon* catholique serait l'âme du grand *Sillon* cosmopolite.

34. Récemment, le nom du "*plus grand Sillon*" a disparu, et une nouvelle organisation est intervenue, sans modifier, bien au contraire, l'esprit et le fond des choses : "*pour mettre de l'ordre dans le travail et organiser les diverses forces d'activité. Le Sillon reste toujours une âme, un esprit, qui se mêlera aux groupes et inspirera leur activité*". Et tous les groupements nouveaux, devenus en apparence autonomes : catholiques, protestants, libres-penseurs, sont priés de se mettre à l'œuvre. "*Les camarades catholiques travailleront entre eux dans une organisation spéciale à s'instruire et à s'éduquer. Les démocrates protestants et libres-penseurs en feront autant de leur côté. Tous, catholiques, protestants et libres-penseurs, auront à cœur d'armer la jeunesse non pas pour une lutte fratricide, mais pour une généreuse émulation sur le terrain des vertus sociales et civiques.*" (Sangnier, Paris, 1910)

35. Ces déclarations et cette nouvelle organisation de l'action sillonniste appellent de bien graves réflexions.

36. Voici, fondée par des catholiques, une association interconfessionnelle, pour travailler à la réforme de la civilisation, œuvre religieuse au premier chef, car pas de vraie civilisation sans civilisation morale, et pas de vraie civilisation morale sans la vraie religion : c'est une vérité démontrée, c'est un fait d'histoire. Et les nouveaux sillonnistes ne pourront pas prétexter qu'ils ne travailleront que "*sur le terrain des réalités pratiques*" où la diversité des croyances n'importe pas. Leur chef sent si bien cette influence des convictions de l'esprit sur le résultat de l'action qu'il les invite, à quelque religion qu'ils appartiennent, à "*faire sur le terrain des réalités pratiques la preuve de l'excellence de leurs convictions personnelles*". Et avec raison, car les réalisations pratiques revêtent le caractère des convictions religieuses, comme les membres d'un corps jusqu'à leurs dernières extrémités reçoivent leur forme du principe vital qui l'anime.

37. Cela dit, que faut-il penser de la promiscuité où se trouveront engagés les jeunes catholiques avec des hétérodoxes et des incroyants de toute sorte dans une œuvre de cette nature ? N'est-elle pas mille fois plus dangereuse pour eux qu'une association neutre ? Que faut-il penser de cet appel à tous les hétérodoxes et à tous les incroyants à prouver l'excellence de leurs convictions sur le terrain social, dans une espèce de concours apologétique, comme si ce concours ne durait pas depuis dix-neuf siècles, dans des conditions moins

LES HOMMES SONT FONCIÈREMENT BONS.

Le temps n'est-il pas venu où tous doivent collaborer à la constitution d'une nouvelle organisation de toute la famille humaine, pour assurer la paix et l'harmonie entre les peuples, et en même temps promouvoir leur progrès intégral ? Il est important d'éviter tout malentendu : il n'est pas question ici de constituer un super-État mondial. On entend plutôt souligner qu'il est urgent d'accélérer les progrès déjà en cours pour répondre à la demande presque universelle de modes démocratiques dans l'exercice de l'autorité politique, tant nationale qu'internationale [...]. Se fiant à la bonté présente au cœur de toute personne, le pape Jean XXIII voulut s'appuyer sur elle et il appela le monde entier à une vision plus noble de la vie publique et de l'exercice de l'autorité publique. Avec audace, il incita le monde à se projeter au-delà de son présent état de désordre et à imaginer de nouvelles formes d'ordre international qui soient à la mesure de la dignité humaine (Jean-Paul II, 8 décembre 2002).

LÉGITIMITÉ DE L'ATHÉISME !

La nature sociale de l'homme requiert elle-même qu'il exprime extérieurement ces actes internes de religion, qu'en matière religieuse il ait des échanges avec d'autres, qu'il professe sa religion sous une forme communautaire.

Ces paroles touchent au fond même du problème. Elles prouvent également de quelle façon la confrontation entre la conception religieuse du monde et la conception agnostique ou même athée, qui est l'un des signes des temps de notre époque, pourrait conserver des dimensions humaines, loyales et respectueuses, sans porter atteinte aux droits essentiels de la conscience de tout homme ou toute femme qui vivent sur la terre (Jean-Paul II, le 2 octobre 1979).

MASDU.

Le concile Vatican II nous a enseigné comment "manifester" cette puissance de Dieu dans une pleine compréhension et dans le respect aussi bien de tout homme que de chaque nation et de chaque peuple, culture, langue, tradition et aussi des différences religieuses et même de la foi et de la non-croyance, aussi bien dans l'affirmation que dans la négation de Dieu (Jean-Paul II, 28 juin 1980).

LIBAN... LABORATOIRE DU MASDU.

Quel endroit de la terre, mieux que le Liban, pourrait être aujourd'hui un symbole d'unité entre chrétiens et de rencontre de tous les hommes dans la communion de l'amour ? La terre libanaise est, en effet, non seulement un lieu de convivialité entre des communautés catholiques de traditions différentes et entre des communautés chrétiennes diverses, elle est aussi le carrefour de multiples religions. Comme telle, elle peut bien s'avérer un laboratoire pour construire ensemble un avenir de convivialité et de collaboration, en vue du développement humain et moral des peuples (Jean-Paul II, 8 décembre 1998).

dangereuses pour la foi des fidèles et tout en l'honneur de l'Église catholique ? Que faut-il penser de ce respect de toutes les erreurs et de l'invitation étrange, faite par un catholique à tous les dissidents, de fortifier leurs convictions par l'étude et d'en faire des sources toujours plus abondantes de forces nouvelles ?

Que faut-il penser d'une association où toutes les religions et même la libre-pensée peuvent se manifester hautement à leur aise ? Car les sillonnistes qui, dans les conférences publiques et ailleurs, proclament fièrement leur foi individuelle, n'entendent certainement pas fermer la bouche aux autres et empêcher le protestant d'affirmer son protestantisme et le sceptique son scepticisme. Que penser, enfin, d'un catholique qui, en entrant dans son cercle d'études, laisse son catholicisme à la porte, pour ne pas effrayer ses camarades qui, "*rêvant d'une action sociale désintéressée, répugnent de la faire servir au triomphe d'intérêts, de coteries ou même de convictions quelles qu'elles soient*" ?

Telle est la profession de foi du nouveau *Comité démocratique d'action sociale*, qui a hérité de la plus grande tâche de l'ancienne organisation, et qui, dit-il, "*brisant l'équivoque entretenue autour du plus grand Sillon, tant dans les milieux réactionnaires que dans les milieux anticléricaux*", est ouvert à tous les hommes "*respectueux des forces morales et religieuses et convaincus qu'aucune émancipation sociale véritable n'est possible sans le ferment d'un généreux idéalisme*".

38. Oui, hélas ! l'équivoque est brisée ; l'action sociale du *Sillon* n'est plus catholique ; le sillonniste, comme tel ne travaille pas pour une coterie, et "*l'Église, il le dit, ne saurait à aucun titre être bénéficiaire des sympathies que son action pourra susciter*". Étrange insinuation, vraiment ! On craint que l'Église ne profite de l'action sociale du *Sillon* dans un but égoïste et intéressé, comme si tout ce qui profite à l'Église ne profitait pas à l'humanité ! Étrange renversement des idées : c'est l'Église qui serait la bénéficiaire de l'action sociale, comme si les plus grands économistes n'avaient pas reconnu et démontré que c'est l'action sociale, qui, pour être sérieuse et féconde, doit bénéficier de l'Église.

Mais, plus étranges encore, effrayantes et attristantes à la fois, sont l'audace et la légèreté d'esprit d'hommes qui se disent catholiques, qui rêvent de refondre la société dans de pareilles conditions et d'établir sur terre, par-dessus l'Église catholique "*le règne de la justice et de l'amour*", avec des ouvriers venus de toutes parts, de toutes religions ou sans religion, avec ou sans croyances, pourvu qu'ils oublient ce qui les divise, leurs convictions religieuses et philosophiques, et qu'ils mettent en commun ce qui les unit : *un généreux idéalisme* et des forces morales prises "*où ils peuvent*". Quand on songe à tout ce qu'il a fallu de forces, de science, de vertus surnaturelles pour établir la cité chrétienne, et les souffrances de millions de martyrs, et les lumières des Pères et des Docteurs

FERMENT ÉVANGÉLIQUE RÉVOLUTIONNAIRE.

L'appel au témoignage ne prend pas toujours la même forme. Il ne retentit pas toujours, pas exclusivement dans la persécution sanglante ou non sanglante de l'Église, de la religion, des croyants. Il y a sur la terre d'autres situations où témoigner ne consiste pas tant à défendre l'Église elle-même, sa mission, ses institutions, ses croyants qu'à s'opposer à l'injustice sociale, économique, politique, et à défendre la vie et la morale dans la législation.

Si l'Église manquait à ce devoir d'opposition là où celle-ci est nécessaire, elle ne serait pas fidèle à sa mission prophétique et pastorale, elle n'interpréterait pas comme il doit l'être l'appel du Christ à la vigilance... (Jean-Paul II, *N'ayez pas peur*, 1982, p. 264-265).

REPENTANCE.

Au concile Vatican II, l'Église catholique s'est engagée de manière irréversible à prendre la voie de la recherche œcuménique, se mettant ainsi à l'écoute de l'Esprit du Seigneur qui apprend à lire attentivement les "signes des temps". Les expériences qu'elle a vécues au cours de ces années et qu'elle continue à vivre l'éclairent plus profondément encore sur son identité et sur sa mission dans l'histoire. L'Église catholique reconnaît et confesse les faiblesses de ses fils, consciente que leurs péchés constituent autant de trahisons et d'obstacles à la réalisation du dessein du Sauveur. Se sentant appelée constamment au renouveau évangélique, elle ne cesse donc pas de faire pénitence.

En même temps, cependant, elle reconnaît et elle exalte encore plus la puissance du Seigneur qui, l'ayant comblée du don de la sainteté, l'attire et la conforme à sa Passion et à sa Résurrection. Instruite par les multiples événements de son histoire, l'Église a le devoir de se libérer de tout soutien seulement humain, pour vivre en profondeur la loi évangélique des Béatitudes. Ayant conscience que la vérité ne s'impose pas autrement que par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec douceur en même temps qu'avec puissance, elle ne demande rien pour elle-même, si ce n'est la liberté d'annoncer l'Évangile (Jean-Paul II, *Ut unum sint*, § 3, du 25 mai 1995).

MÉPRIS DE LA CHRÉTIENTÉ.

La foi chrétienne se préoccupe du développement sans s'appuyer sur des privilèges ou sur des positions de pouvoir, ni même sur les mérites des chrétiens qui ont certes existé et existent encore aujourd'hui en même temps que leurs limites naturelles (Benoît XVI, *Caritas in veritate*, § 18, du 29 juin 2009).

COMMUNION SACRÉE DANS L'HOMME MÊME !

De nombreux organismes, certes, sont à l'œuvre, et de longue date, dans l'Église, et innombrables sont les chrétiens qui, selon le Concile, s'efforcent, avec tant de croyants et de non-croyants, de "permettre à tout homme et aux groupes sociaux de chaque peuple, d'atteindre leur plein épanouissement culturel, conformément à leurs dons et à leur traditions". Là même où des idéo-

de l'Église, et le dévouement de tous les héros de la charité, et une puissante hiérarchie née du Ciel, et des fleuves de grâce divine, et le tout édifié, relié, compénétré par la Vie et l'Esprit de Jésus-Christ, la Sagesse de Dieu, le Verbe fait homme ; quand on songe, disons-Nous, à tout cela, on est effrayé de voir de nouveaux apôtres s'acharner à faire mieux avec la mise en commun d'un vague idéalisme et de vertus civiques. Que vont-ils produire ? Qu'est-ce qui va sortir de cette collaboration ? Une construction purement verbale et chimérique, où l'on verra miroiter pêle-mêle et dans une confusion séduisante les mots de liberté, de justice, de fraternité et d'amour, d'égalité et d'exaltation humaine, le tout basé sur une dignité humaine mal comprise. Ce sera une agitation tumultueuse, stérile pour le but proposé et qui profitera aux remueurs de masses moins utopistes.

Oui, vraiment, on peut dire que le *Sillon* convoie le socialisme, l'œil fixé sur une chimère.

39. Nous craignons qu'il n'y ait encore pire. Le résultat de cette promiscuité au travail, le bénéficiaire de cette action sociale cosmopolite ne peut être qu'une démocratie qui ne sera ni catholique, ni protestante, ni juive ; une religion (car le sillonnisme, les chefs l'ont dit, est une religion) plus universelle que l'Église catholique, réunissant tous les hommes devenus enfin frères et camarades dans "le règne de Dieu". – "On ne travaille pas pour l'Église, on travaille pour l'humanité."

40. Et maintenant, pénétré de la plus vive tristesse, Nous Nous demandons, vénérables Frères, ce qu'est devenu le catholicisme du *Sillon*. Hélas ! lui qui donnait autrefois de si belles espérances, ce fleuve limpide et impétueux a été capté dans sa marche par les ennemis modernes de l'Église et ne forme plus dorénavant qu'un misérable affluent du grand mouvement d'apostasie organisé, dans tous les pays, pour l'établissement d'une Église universelle qui n'aura ni dogmes, ni hiérarchie, ni règle pour l'esprit, ni frein pour les passions et qui, sous prétexte de liberté et de dignité humaine, ramènerait dans le monde, si elle pouvait triompher, le règne légal de la ruse et de la force, et l'oppression des faibles, de ceux qui souffrent et qui travaillent.

41. Nous ne connaissons que trop les sombres officines où l'on élabore ces doctrines délétères qui ne devraient pas séduire des esprits clairvoyants. Les chefs du *Sillon* n'ont pu s'en défendre : l'exaltation de leurs sentiments, l'aveugle bonté de leur cœur, leur mysticisme philosophique, mêlé d'une part d'illumination, les ont entraînés vers un nouvel Évangile, dans lequel ils ont cru voir le véritable Évangile du Sauveur, au point qu'ils osent traiter Notre-Seigneur Jésus-Christ avec une familiarité souverainement irrespectueuse et que leur idéal étant apparenté à celui de la Révolution, ils ne craignent pas de faire entre l'Évangile et la Révo-

logies agnostiques, hostiles à la tradition chrétienne, ou même franchement athées, inspirent certains maîtres de pensée, l'urgence pour l'Église d'entrer en dialogue avec les cultures n'en est que plus grande pour permettre à l'homme d'aujourd'hui de découvrir que Dieu, bien loin d'être le rival de l'homme, lui donne de s'accomplir pleinement, à son image et ressemblance. Car l'homme passe infiniment l'homme [...]. Aussi la rencontre des cultures est-elle aujourd'hui un terrain de dialogue privilégié entre des hommes également en recherche d'un nouvel humanisme pour notre temps, par-delà les divergences qui les séparent : "Nous aussi, s'écriait Paul VI au nom de tous les Pères du Concile œcuménique dont j'étais membre moi-même, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l'homme." (Discours de clôture du 7 décembre 1965.) Et il proclamait devant l'Assemblée générale des Nations Unies : "L'Église est experte en humanité" (4 octobre 1965), cette humanité qu'elle sert avec amour [...]. (Jean-Paul II, le 20 mai 1982)

KOLLABORATION...

Nous autres, catholiques, invitons nos frères chrétiens à participer à nos initiatives, de même nous nous déclarons prêts à collaborer à leurs initiatives, accueillant volontiers les invitations qui nous sont faites. Dans cette recherche du développement intégral de l'homme, nous pouvons également faire beaucoup avec les croyants des autres religions, comme cela se fait du reste en divers lieux. La collaboration au développement de tout l'homme et de tout homme est en effet un devoir de tous envers tous (Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, 1987).

MARIE, MÈRE DE... L'HOMME.

« Bienheureuse celle qui a cru en l'accomplissement de ce qui lui a été dit de la part du Seigneur ! » (Lc 1, 45) Au dernier jour du mois de mai, l'Église se remémore cette visite et ces paroles ; elle salue Marie, la Mère de Jésus-Christ. Je veux d'abord rendre honneur à la maternité et à la foi en homme que celle-ci implique. Je veux ensuite rendre hommage au travail de l'homme, ce travail par lequel l'homme procure la vie des siens, de sa famille avant tout – cette famille a donc des droits fondamentaux – ; ce travail par lequel l'homme réalise sa vocation à l'amour, car le monde du travail humain est construit sur la force morale, sur l'amour. C'est l'amour qui doit inspirer la justice et la lutte pour la justice [...].

Le premier droit de l'homme est le droit à la vie. Nous devons défendre ce droit et cette valeur. Dans le cas contraire, toute la logique de la foi en homme, tout le programme du progrès vraiment humain en seraient ébranlés et crouleraient.

Sur le seuil de la maison de Zacharie, Élisabeth dit à Marie : "Heureuse es-tu, toi qui a cru." (cf. Lc 1, 45) Rendons honneur à la maternité, parce qu'en elle s'exprime la foi en homme (Jean-Paul II, 31 mai 1980).

En réalité, cette profonde admiration devant la valeur et la dignité de l'homme s'exprime dans le mot Évangile, qui veut dire Bonne Nouvelle (Jean-Paul II, 4 mars 1979).

lution des rapprochements blasphématoires qui n'ont pas l'excuse d'avoir échappé à quelque improvisation tumultueuse.

42. Nous voulons attirer votre attention, vénérables Frères, sur cette déformation de l'Évangile et du caractère sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu et Homme, pratiquée dans le "*Sillon*" et ailleurs. Dès que l'on aborde la question sociale, il est de mode, dans certains milieux, d'écarter d'abord la divinité de Jésus-Christ, et puis de ne parler que de sa souveraine mansuétude, de sa compassion pour toutes les misères humaines, de ses pressantes exhortations à l'amour du prochain et à la fraternité. Certes, Jésus nous a aimés d'un amour immense, infini, et il est venu sur terre souffrir et mourir pour que, réunis autour de lui dans la justice et l'amour, animés des mêmes sentiments de charité mutuelle, tous les hommes vivent dans la paix et le bonheur. Mais, à la réalisation de ce bonheur temporel et éternel, il a mis, avec une souveraine autorité, la condition que l'on fasse partie de son troupeau, que l'on accepte sa doctrine, que l'on pratique la vertu et qu'on se laisse enseigner et guider par Pierre et ses successeurs.

Puis, si Jésus a été bon pour les égarés et les pécheurs, il n'a pas respecté leurs convictions erronées, quelque sincères qu'elles parussent ; il les a tous aimés pour les instruire, les convertir et les sauver. S'il a appelé à lui, pour les soulager, ceux qui peinent et qui souffrent, ce n'a pas été pour leur prêcher la jalousie d'une égalité chimérique. S'il a relevé les humbles, ce n'a pas été pour leur inspirer le sentiment d'une dignité indépendante et rebelle à l'obéissance. Si son cœur débordait de mansuétude pour les âmes de bonne volonté, il a su également s'armer d'une sainte indignation contre les profanateurs de la maison de Dieu, contre les misérables qui scandalisent les petits, contre les autorités qui accablent le peuple sous le poids de lourds fardeaux sans y mettre le doigt pour les soulever. Il a été aussi fort que doux ; il a grondé, menacé, châtié, sachant et nous enseignant que souvent la crainte est le commencement de la sagesse et qu'il convient parfois de couper un membre pour sauver le corps.

Enfin, il n'a pas annoncé pour la société future le règne d'une félicité idéale, d'où la souffrance serait bannie ; mais, par ses leçons et par ses exemples, il a tracé le chemin du bonheur possible sur terre et du bonheur parfait au Ciel : la voie royale de la Croix. Ce sont là des enseignements qu'on aurait tort d'appliquer seulement à la vie individuelle en vue du salut éternel ; ce sont des enseignements éminemment sociaux, et ils nous montrent en Notre-Seigneur Jésus-Christ autre chose qu'un humanitarisme sans consistance et sans autorité.

43. Pour vous, vénérables Frères, continuez activement l'œuvre du Sauveur des hommes par l'imitation de sa douceur et de sa force. Inclinez-vous vers toutes les misères, qu'aucune douleur n'échappe à votre solli-

PRIÈRE AUX HOMMES !

Dans bien des pays pauvres, l'extrême insécurité vitale, qui est la conséquence des carences alimentaires, demeure et risque de s'aggraver : la faim fauche encore de très nombreuses victimes comme autant de Lazare auxquels il n'est pas permis de s'asseoir à la table du mauvais riche. Donner à manger aux affamés est un impératif éthique pour l'Église universelle, qui répond aux enseignements de solidarité et de partage de son Fondateur, le Seigneur Jésus. Éliminer la faim dans le monde est devenu, par ailleurs, à l'ère de la mondialisation, une exigence à poursuivre pour sauvegarder la paix et la stabilité de la planète (Benoît XVI, CV, § 27).

DIALECTIQUE HÉGÉLIENNE.

En ces siècles de dialectique entre l'esprit des *Lumières*, le sécularisme et la foi, il n'a jamais manqué de personnes qui voulaient construire des ponts et créer un dialogue, mais malheureusement la tendance dominante fut celle de l'opposition et de l'exclusion réciproque. Aujourd'hui nous voyons justement que cette dialectique est une chance, que nous devons trouver la synthèse et un dialogue précurseur et profond [...].

La présence du sécularisme est une chose normale, mais la séparation, l'opposition entre le sécularisme et la culture de la foi est anormale et doit être dépassée. Le grand défi de ce moment est que les deux se rencontrent, et trouvent ainsi leur véritable identité. Cela est une mission de l'Europe et une nécessité humaine pour notre histoire (Benoît XVI, mardi 11 mai 2010).

LE MASDU INTÉGRAL.

Il y a quatorze ans, mon grand prédécesseur le pape Paul VI parlait à cette tribune [de l'ONU]. Il a prononcé alors des paroles mémorables que je désire répéter aujourd'hui : "*Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre !*" "*Jamais plus les uns contre les autres*", et même "*pas l'un au-dessus de l'autre*", mais toujours, en toute occasion, "*les uns avec les autres*". Les représentants et les fidèles d'autres Églises et communautés, et d'autres religions dans le monde, partagent aussi ce but et s'engagent à son service (Jean-Paul II, le 2 octobre 1979).

UTOPIE... SIDÉRANTE !

Les savants et les techniciens sont en train de développer les possibilités de faire de tout le système planétaire un foyer pour la famille humaine. Mais tous ces développements ne conduiront à des résultats vraiment significatifs que s'ils sont employés dans le cadre d'un nouvel humanisme, où les valeurs spirituelles, morales, philosophiques, esthétiques et scientifiques soient développées dans l'harmonie, et où soient profondément respectés la liberté et les droits de la personne humaine. Puisse votre travail continuer à donner une inspiration à toute l'humanité, et puissent les gouvernements consacrer leur pouvoir politique à garantir que la nouvelle ère du système planétaire comme maison de l'homme soit pour le bien-être spirituel et matériel de toute l'humanité (Jean-Paul II, le 7 novembre 1986).

citade pastorale ; qu'aucune plainte ne vous trouve indifférents. Mais aussi, prêchez hardiment leurs devoirs aux grands et aux petits ; il vous appartient de former la conscience du peuple et des pouvoirs publics. La question sociale sera bien près d'être résolue lorsque les uns et les autres, moins exigeants sur leurs droits mutuels, rempliront plus exactement leurs devoirs.

44. De plus, comme dans le conflit des intérêts, et surtout dans la lutte avec des forces malhonnêtes, la vertu d'un homme, sa sainteté même ne suffit pas toujours à lui assurer le pain quotidien, et que les rouages sociaux devraient être organisés de telle façon que, par leur jeu naturel, ils paralysent les efforts des méchants et rendent abordable à toute bonne volonté sa part légitime de félicité temporelle. Nous désirons vivement que vous preniez une part active à l'organisation de la société dans ce but. Et à cette fin, pendant que vos prêtres se livreront avec ardeur au travail de la sanctification des âmes, de la défense de l'Église, et aux œuvres de charité proprement dites, vous en choisirez quelques-uns, actifs et d'esprit pondéré, munis des grades de docteur en philosophie et en théologie, et possédant parfaitement l'histoire de la civilisation antique et moderne, et vous les appliquerez aux études moins élevées et plus pratiques de la science sociale, pour les mettre, en temps opportun, à la tête de vos œuvres d'action catholique.

Toutefois, que ces prêtres ne se laissent pas égarer, dans le dédale des opinions contemporaines, par le mirage d'une fausse démocratie ; qu'ils n'empruntent pas à la rhétorique des pires ennemis de l'Église et du peuple un langage emphatique plein de promesses aussi sonores qu'irréalisables. Qu'ils soient persuadés que la question sociale et la science sociale ne sont pas nées d'hier ; que, de tout temps, l'Église et l'État, heureusement concertés, ont suscité dans ce but des organisations fécondes ; que l'Église, qui n'a jamais trahi le bonheur du peuple par des alliances compromettantes, n'a pas à se dégager du passé et qu'il lui suffit de reprendre, avec le concours des vrais ouvriers de la restauration sociale, les organismes brisés par la Révolution et de les adapter, dans le même esprit chrétien qui les a inspirés, au nouveau milieu créé par l'évolution matérielle de la société contemporaine : car les vrais amis du peuple ne sont ni révolutionnaires ni novateurs, mais traditionalistes.

45. Cette œuvre éminemment digne de votre zèle pastoral, Nous désirons que, loin d'y faire obstacle, la jeunesse du "*Sillon*" dégagée de ses erreurs, y apporte dans l'ordre et la soumission convenables un concours loyal et efficace.

46. Nous tournant donc vers les chefs du "*Sillon*", avec la confiance d'un Père qui parle à ses enfants, Nous leur demandons pour leur bien, pour le bien de l'Église et de la France, de vous céder leur place.

Nous mesurons, certes, l'étendue du sacrifice que

LE "PAIN" QUOTIDIEN... DE LA CULTURE.

S'il est vrai que l'homme se nourrit du pain gagné par le travail de ses mains, c'est-à-dire non seulement du pain quotidien qui maintient son corps en vie, mais aussi du pain de la science et du progrès, de la civilisation et de la culture, c'est également une vérité permanente qu'il se nourrit de ce pain en le gagnant à la sueur de son front, autrement dit par son effort et sa peine personnels (Jean-Paul II, 14 septembre 1981).

PÈLERINAGE VERS LA TOUR DE BABEL.

Il est temps que nous nous décidions à entreprendre ensemble et résolument un véritable pèlerinage de paix, chacun partant de la situation concrète dans laquelle il se trouve. Les difficultés sont parfois très grandes : l'appartenance ethnique, la langue, la culture, la croyance religieuse, représentent souvent autant d'obstacles. Marcher ensemble [...].

Vaincre les si nombreuses incompréhensions qui séparent et opposent les hommes entre eux : c'est la tâche urgente à laquelle toutes les religions sont appelées ! Être des artisans actifs de la paix c'est la tâche de tout croyant, surtout dans l'étape historique que l'humanité vit maintenant au seuil du troisième millénaire (Jean-Paul II, 1^{er} octobre 1997).

LA CULTURE, SOMMET DE LA CIVILISATION.

La construction d'une humanité plus juste ou d'une communauté internationale plus unie n'est pas un simple rêve ou un vain idéal, c'est un impératif moral, un devoir sacré que le génie intellectuel et spirituel de l'homme peut affronter grâce à une nouvelle mobilisation générale des talents et des forces de tous et la mise en œuvre de toutes les ressources techniques et culturelles de l'homme.

Or l'homme vit d'une vie pleinement humaine grâce à la culture. "Oui, l'avenir de l'homme dépend de la culture", comme je l'ai déclaré dans mon discours du 2 juin 1980 à l'UNESCO : "Nous nous rencontrons sur le terrain de la culture, réalité fondamentale qui nous unit... Nous nous rencontrons par le fait même autour de l'homme et en un certain sens, en lui, en l'homme"... Aussi me semble-t-il opportun de fonder un organisme spécial permanent dans le but de promouvoir le grands objectifs que le Concile œcuménique Vatican II s'est fixé quant aux rapports entre l'Église et la culture. Le Concile a en effet souligné, en y consacrant toute une section de la Constitution pastorale *Gaudium et spes*, l'importance fondamentale de la culture pour le plein épanouissement de l'homme, les multiples liens entre le message de salut et la culture, l'enrichissement mutuel de l'Église et de diverses cultures dans la communion historique avec les différentes civilisations, comme aussi la nécessité pour les croyants de comprendre à fond les façons de penser et de sentir des autres hommes de leur temps, telles qu'elles s'expriment dans leurs cultures respectives (Jean-Paul II, 20 mai 1982).

Nous sollicitons d'eux, mais Nous les savons assez généreux pour l'accomplir, et, d'avance, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dont nous sommes l'indigne représentant, Nous les en bénissons. Quant aux membres du "Sillon", Nous voulons qu'ils se rangent par diocèses pour travailler, sous la direction de leurs évêques respectifs, à la régénération chrétienne et catholique du peuple, en même temps qu'à l'amélioration de son sort. Ces groupes diocésains seront, pour le moment, indépendants les uns des autres ; et afin de bien marquer qu'ils ont brisé avec les erreurs du passé, ils prendront le nom de "Sillons catholiques", et chacun de leurs membres ajoutera à son titre de "silloniste" le même qualificatif de "catholique". Il va sans dire que tout silloniste catholique restera libre de garder par ailleurs ses préférences politiques, épurées de tout ce qui ne serait pas entièrement conforme, en cette matière, à la doctrine de l'Église.

Que si, vénérables Frères, des groupes refusaient de se soumettre à ces conditions, vous devriez les considérer comme refusant par le fait de se soumettre à votre direction ; et, alors, il y aurait à examiner s'ils se confinent dans la politique ou l'économie pure, ou s'ils persévèrent dans leurs anciens errements. Dans le premier cas, il est clair que vous n'auriez pas plus à vous en occuper que du commun des fidèles ; dans le second, vous devriez agir en conséquence, avec prudence, mais avec fermeté.

Les prêtres auront à se tenir totalement en dehors des groupes dissidents et se contenteront de prêter le secours du saint ministère individuellement à leurs membres en leur appliquant au tribunal de la Pénitence les règles communes de la morale relativement à la doctrine et à la conduite. Quant aux groupes catholiques, les prêtres et les séminaristes, tout en les favorisant et en les secondant, s'abstiendront de s'y agréger comme membres, car il convient que la milice sacerdotale reste au-dessus des associations laïques, même les plus utiles et animées du meilleur esprit.

47. Telles sont les mesures pratiques par lesquelles Nous avons cru nécessaire de sanctionner cette Lettre sur le "Sillon" et les sillonistes. Que le Seigneur veuille bien, nous l'en prions du fond de l'âme, faire comprendre à ces hommes et à ces jeunes gens les graves raisons qui l'ont dictée, qu'il leur donne la docilité du cœur, avec le courage de prouver, en face de l'Église, la sincérité de leur ferveur catholique ; et à vous, vénérables Frères, qu'il vous inspire pour eux, puisqu'ils sont désormais vôtres, les sentiments d'une affection toute paternelle.

48. C'est dans cet espoir, et pour obtenir ces résultats si désirables, que Nous vous accordons de tout cœur, ainsi qu'à votre clergé et à votre peuple, la Bénédiction apostolique.

49. Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 25 août 1910, la huitième année de Notre Pontificat.

PIE X, Pape.

PACIFISME.

Tout nouveau système international susceptible de surmonter la logique des blocs et des forces antagonistes doit être fondé sur l'engagement personnel de chacun à faire des besoins essentiels de l'humanité le premier impératif de la politique internationale. Aujourd'hui d'innombrables êtres humains, dans toutes les parties du monde, ont acquis un vif sentiment de leur égalité fondamentale, de leur dignité et de leurs droits inaliénables. Et en même temps, on prend de plus en plus conscience que l'humanité a une profonde unité d'intérêts, de vocation, de destin, et que tous les peuples sont appelés à former une seule famille dans la diversité de leurs richesses et de leurs caractéristiques nationales. En outre, il devient clair que les ressources ne sont pas illimitées et que les besoins sont immenses. Par conséquent, plutôt que de gaspiller ces ressources ou de les consacrer à la fabrication d'armes mortelles de destruction, il est nécessaire de s'en servir avant tout pour satisfaire les besoins prioritaires et fondamentaux de l'humanité.

Il est également important de relever que l'on est de plus en plus conscient du fait que la réconciliation, la justice et la paix entre les individus et entre les nations – étant donné le stade où est parvenue l'humanité et les très graves menaces qui pèsent sur son avenir – ne représentent pas seulement un noble objectif ne concernant que quelques idéalistes, mais une condition de survie à proprement parler. Il est donc de nécessité vitale aujourd'hui d'établir un ordre fondé sur la justice et la paix, et cet impératif vaut pour tous les peuples et tous les régimes, au-delà des idéologies et des systèmes. En même temps que l'on considère le bien commun propre à une nation, il faut aller au-delà et prendre en considération le bien commun de toute la famille des nations, et c'est là, très clairement, un devoir de nature éthique et juridique.

Le vrai chemin qui mène à une communauté mondiale où régneront la justice et la paix sans frontières parmi tous les peuples et sur tous les continents est le chemin de la solidarité, du dialogue et de la fraternité universelle. C'est le seul chemin possible. Les relations et les systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels doivent être imprégnés par les valeurs de solidarité et de dialogue qui, à leur tour, demandent à prendre une dimension institutionnelle sous la forme des organismes spécialisés de la communauté mondiale veillant au bien commun de tous les peuples (Jean-Paul II, 8 décembre 1985).

ET VOICI LA NUIT D'UN 4 AOÛT UNIVERSEL.

Il est clair que, afin de réaliser effectivement une communauté mondiale de ce type, il faut abandonner les attitudes mentales et les conceptions politiques contaminées par la soif du pouvoir, par des idéologies, par la défense de ses propres privilèges et de sa richesse, et il faut les remplacer par une disposition au partage et à la collaboration avec tous dans un esprit de confiance mutuelle (*ibid.*).

LA FORFAITURE ROMAINE

(SUITE ET FIN)

Notre ami Roland Broquet, dont nous avons publié l'échange de correspondance avec notre évêque (*IL EST RESSUSCITÉ* n° 95, juillet 2010, p. 32-34) a reçu de ce dernier ce billet :

MARC STENGER
Évêque de Troyes

Le 24 juin 2010

Monsieur Broquet,

Je surs que votre échange de lettres était celui d'un évêque avec un de ses diocésains et même qu'elles se retrouvent dans la revue de la CRC.

Je considère que vous m'avez trompé, que vous avez trompé mon épouse.

Toutement vôtre

+ Marc Stenger

NOTRE COMMENTAIRE.

Dans une lettre personnelle à l'un de ses diocésains, Monseigneur nous accuse de mentir. Le destinataire me demande des explications. Je les lui donne... avec toute la publicité que permet notre modeste « revue de la CRC », afin que nul n'en ignore, de tous ceux que Monseigneur "informe" en privé contre nous. Question à mille euros : *QUI TROMPE LA CONFIANCE DE QUI ?*

De notre maison Saint-Joseph,
le 29 juin 2010,
en la fête des saints Pierre et Paul.

Monseigneur,

Monsieur Broquet me transmet votre billet "attristé", et me demande ce qu'il faut faire : *Ne pas répondre ? Demander pardon ?* Je reprends donc la plume, publiquement, comme il se doit, afin d'obéir à Notre-Seigneur : « *Ce que vous entendez dans le creux de l'oreille, proclamez-le sur les toits* » (Mt 10, 27), « *car rien n'est caché qui ne deviendra manifeste, rien non plus n'est secret qui ne doive être connu et venir au grand jour* » (Lc 8, 17).

Vous auriez dû penser qu'un bon chrétien comme monsieur Broquet ne pouvait en conscience se faire le complice par son silence de la forfaiture de Rome et de Mgr Daucourt condamnant sans jugement l'abbé de Nantes tout en laissant croire le contraire, à savoir qu'un jugement avait été rendu.

Permettez-moi de vous rappeler votre engagement au tout début de votre épiscopat, lorsque nous nous sommes rencontrés. Vous m'aviez promis de vous informer. Maintenant, vous l'êtes, en pleine connaissance des éléments objectifs de la cause, vous permettant de constater que l'abbé de Nantes a été condamné sans juge-

ment sur le fond et sans possibilité de se défendre. Il en résulte que, même en désaccord avec son analyse du Concile, et même si la communauté n'est pas reconnue, en tant qu'actuel évêque de Troyes, vous avez le devoir de réhabiliter publiquement l'abbé de Nantes en constatant officiellement la nullité des sanctions décidées par votre prédécesseur, conformément au canon 1620-7 et 1620-8.

En tant qu'évêque, successeur des Apôtres, gardien de la foi dans votre diocèse, vous avez le devoir moral de demander officiellement à la Congrégation pour la doctrine de la foi d'agir conformément à la constitution apostolique *PASTOR BONUS* pour juger la doctrine de l'abbé de Nantes, actuellement défendue et reprise par moi-même, en me donnant la faculté d'expliquer pleinement cette pensée (art. 52) à laquelle adhèrent tous les membres de notre communauté, ainsi que des milliers d'amis et sympathisants, doctrine répandue dans un mensuel et sur un site *internet*, dépassant les limites de votre diocèse et de la France.

Quant à nous, avec tout le respect dû à l'évêque de Troyes en communion avec le Saint-Siège, nous avons confiance que vous ferez votre devoir ; mais nous savons aussi que si vous vous y refusez, vous en répondrez devant Dieu.

frère Bruno de Jésus.

« FUNESTE CONCILE ! »

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE DU PÈRE MICHEL FÉDOU, S. J., AU CENTRE-SÈVRES LE 19 MAI 2010.

EN cette soirée du mercredi 19 mai dans une salle de conférence du Centre-Sèvres accueillant environ 150 auditeurs, le Père Michel Fédou, s. j., donne un cours intitulé : « **LE CONCILE VATICAN II : QUELS ENJEUX POUR NOUS AUJOURD'HUI ?** » L'ambiance est bien différente de celle des conférences de Carême à Notre-Dame. Ici, rien de solennel ni de théâtral. Pas d'effets oratoires. Le ton est délibérément sobre et dépassionné comme il convient dans un cours universitaire pour adultes.

La PREMIÈRE PARTIE de l'exposé porte sur « la réception » du concile Vatican II. Le Père Fédou cite son confrère théologien, Christoph Theobald : « *Il nous semble... que le moteur secret de la réception du concile Vatican II est le principe de "pastoralité" »... « Pour faire bref, c'est l'interprétation théologique du mystère de l'altérité et de la façon de le vivre qui est l'enjeu de ce processus d'apprentissage intraconciliaire, qu'il s'agisse de l'altérité au sein même de l'Église catholique, dans le monde œcuménique ou plus largement, de l'altérité des religions et des cultures dans une civilisation en voie de mondialisation. »*

Dans une DEUXIÈME PARTIE intitulée « **UN HÉRITAGE À PRÉSERVER** », l'orateur présente une synthèse personnelle en sept points des grandes nouveautés du Concile. De temps à autre, il ne résiste pas au plaisir de montrer comment l'audace destructrice des novateurs s'est glissée dans un discours d'apparence paisible, encore empreint du vocabulaire traditionnel de la doctrine catholique. Par exemple à propos d'un passage de « **UNITATIS REDINTEGRATIO** » qui parle de l'Église appelée par le Christ à une « **réforme permanente** » ; on y retrouve, reconnaît-il, presque mot pour mot, les termes de Luther déclarant « *Ecclesia semper reformanda* » !!

En d'autres occasions au contraire, il laisse les auditeurs dans l'ignorance d'un abus de langage ou d'une approximation dont les novateurs ont tiré parti pour dénaturer la doctrine catholique. Ainsi cette citation de **GAUDIUM ET SPES 22** : « **L'Esprit Saint offre à tous d'une façon que Dieu connaît la possibilité d'être associé au mystère pascal.** »

Dans « **VATICAN II – AUTODAFÉ** », d'une seule remarque ironique, l'abbé de Nantes démasque la malice de cette phrase : « **Tiens ! Dieu est au courant de ce que fait l'Esprit Saint, invisiblement.** » Et d'expliquer qu'en réalité dans la pensée des auteurs de **GAUDIUM ET SPES**, il ne s'agit pas de l'Esprit-Saint procédant du Père et du Fils, mais d'un autre esprit concurrent, œuvrant au service de l'homme occupé de lui-même et de sa carrière terrestre (p. 376). Cela aurait pu faire la matière d'une question intéressante et percutante pour le Père Michel Fédou... si j'avais mieux lu et mémorisé l'**AUTODAFÉ**...

Tout au long de l'exposé, on assiste au balancement classique si souvent mis en

lumière et vigoureusement critiqué par l'abbé de Nantes, entre l'affirmation du caractère intangible de la doctrine reçue du Seigneur et d'autre part l'exigence pastorale d'une adaptation au monde moderne toujours comprise comme une capitulation devant la foi en l'Homme. Par exemple, il faut tenir que le mariage est indissoluble puisque Jésus l'a affirmé sans aucune ambiguïté mais il faut apprendre à mieux accueillir les divorcés remariés.

La TROISIÈME PARTIE, intitulée « **PERSPECTIVES POUR L'AVENIR** », esquisse un bilan des résultats du Concile presque cinquante ans plus tard. Le Père Michel Fédou insiste particulièrement sur le développement des églises locales. À la suite du concile Vatican II, pour la première fois, nous avons formé « **Eine Welt-Kirche** » – une Église-Monde – déclare-t-il fier de citer Karl Rahner dans la langue de Goethe.

Il évoque aussi la diminution du nombre des fidèles, l'extension de l'islam, la montée du relativisme et se demande comment « **faire percevoir l'originalité irréductible de la foi chrétienne** ».

OUVRANT LES QUESTIONS de l'assistance, une dame s'interroge sur le sens du terme « **église locale** ». Sur ce point, le conférencier n'hésite pas à tirer les conséquences les plus radicales des principes novateurs du Concile. Par église locale, il n'entend pas désigner spécifiquement les diocèses ou les paroisses mais toute communauté fraternelle (chrétienne ?) même de petite taille. Il est clair que l'Église-Institution doit s'effacer devant l'Église-Communion, l'Église-peuple de Dieu. Cependant le « **centre** » a encore un rôle à jouer ! Celui de « **favoriser les "relations transversales", en particulier "les relations entre les églises locales des différents continents"** ».

Jusqu'ici nous avons le sentiment d'entendre parler un spécialiste de culture religieuse sans que rien ne vibre pour l'amour de Dieu, pour les Cœurs de Jésus et de Marie, et pour le salut des âmes. C'est pour échapper à cette atmosphère étouffante que l'un d'entre nous pose une question sur Notre Dame de Fatima :

« **Dimanche dernier le Saint-Père était en pèlerinage à Fatima où trois petits voyants ont vu la Sainte Vierge en 1917. Ces apparitions ont été authentifiées le 13 octobre 1917 par le miracle du soleil vu par des dizaines de milliers de personnes. Au cours de ces apparitions, les voyants ont été frappés de la tristesse de la Sainte Vierge qui voyait tant d'âmes se laisser gagner par l'impiété et tomber en enfer. D'après vous le concile Vatican II qui s'est réuni un peu plus de quarante ans après les apparitions de Fatima a-t-il répondu à l'attente de la Sainte Vierge ?** »

On entend quelques rires étouffés dans l'assistance. Le Père Michel Fédou ne répond pas directement à la question :

« *Le concile Vatican II a parlé de Marie dans la constitution LUMEN GENTIUM car il n'a pas voulu séparer Marie de l'Église. Il a voulu qu'elle soit réintégrée en quelque sorte dans le peuple de Dieu. LUMEN GENTIUM présente Marie d'une manière sobre, tout inspirée de la Sainte Écriture, comme fille du peuple de Dieu et mère du Sauveur.* »

Suit une question de Philippe au sujet de la liberté religieuse. Philippe rappelle que la journée du 17 mai – l'avant-veille de la conférence – avait été déclarée « **JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE L'HOMOPHOBIE** ». Démarche à laquelle le Conseil permanent de l'épiscopat français s'était associé. Puis il enchaîne en racontant le cauchemar vécu par un foyer ami. Il s'agit de parents qui tentent d'arracher un de leurs enfants à l'emprise des milieux « homosexuels » se voyant insultés et menacés de poursuites judiciaires pour discrimination et entrave à la liberté individuelle. En écoutant Philippe, une partie de l'assistance se demande s'il n'est pas en train de se perdre dans une anecdote particulière... Au contraire, le Père Michel Fédou écoute Philippe avec beaucoup d'attention et manifeste qu'il comprend parfaitement l'objection sous-jacente à cette histoire vécue.

Comme le rappelait souvent l'abbé de Nantes, non seulement le droit social à la liberté religieuse rabaisse la doctrine de la foi catholique au rang de toutes les fausses religions mais il interdit à tout fidèle de qualifier moralement un acte ; dans la mesure même où il interdit d'invoquer l'autorité divine pour appuyer les préceptes moraux.

Le Père Fédou comprend très bien l'enjeu. Dans un premier temps, une fois encore, il feint de rester ferme sur les principes, s'appêtant à faire avaler le poison par des recommandations pratiques : il ne s'agit pas d'abolir la distinction entre le bien et le mal ni d'empêcher l'Église de donner un enseignement normatif ! Il s'agit simplement d'un appel à la tolérance, de s'interdire toute violence et toute contrainte...

En réponse à une autre question de Philippe, le Père Fédou justifie l'*ouverture au monde*, en prétendant s'appuyer comme tous les partisans du concile sur Mathieu 25 : « **En vérité, je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères (d'entre les miens ?), c'est à moi que vous l'avez fait.** » (Mt 25, 40). À ce moment-là, j'ai l'indécatesse de m'écrier « **aux plus petits d'entre les miens... en tant qu'il est mon disciple** », faisant écho à Mathieu 10, 42. Cela désarçonne l'orateur qui s'interrompt et déclare l'air triste et excédé : « *Vous m'avez fait perdre le fil de ma pensée, mieux vaut arrêter là.* »

La séance est levée sans autre forme de procès et sans prière finale.

PIERRE BUSSON ET PHILIPPE LEDENT.

NOTRE VICTOIRE, C'EST NOTRE FOI !



CET ouvrage, "VATICAN II AUTODAFÉ", est comme le testament de notre Père. Penché sur les textes du Concile, il ne se contente pas de s'écrier : « Mais c'est un langage de franc-maçon ! » Il en démontre l'incompatibilité avec la raison, le bon sens... et la foi catholique.

Puisque l'intervention de Marie au vingtième siècle vise à conserver « le dogme de la foi », nous comprenons que l'AUTODAFÉ sera l'arme de cette victoire.

Notre victoire, c'est notre foi, telle que notre Père l'a toujours défendue avec ardeur. Telle qu'il l'a vécue lui-même : « *inchangée, inchangeable, non négociable, pour cause de perfection divine* », comme il disait.

Ce livre, paru en juillet 2009, était déjà épuisé en mai 2010 ! En ce début d'été, les frères viennent d'en sortir une nouvelle édition, revue et augmentée d'un index.

de nos frères réunirent les phalangistes de cette région dans le sillage de cette sainte peu connue.

Après avoir assisté à la messe chez les franciscaines réparatrices de Jésus-Hostie, tous se retrouvèrent à Barfleur où naquit Julie Postel, la fille du cordier du port. L'église Saint-Nicolas a fière allure, avec sa voûte en forme de coque renversée. De là, ils gagnèrent à pied le petit village de La Bretonne. Une religieuse, heureuse de voir des pèlerins s'intéresser à sa fondatrice, les attendait dans l'école où, pendant trente ans, la sainte instruisit les pauvres fillettes des environs. Pendant la Révolution, elle encourut bien des périls, cachant Jésus-Hostie dans un réduit sous l'escalier. Un jour, perquisitionnée par les soldats, elle se mit en travers de la porte, disant intérieurement à Notre-Seigneur : « *Gardez votre Tabernacle. De grâce ! Ne permettez pas qu'il soit profané, ou du moins, qu'il ne le soit qu'après que j'aurai versé jusqu'à la dernière goutte de mon sang.* »

Sainte Marie-Madeleine rayonnait de cette grâce si attirante des saints du dix-neuvième siècle catholique, héros de la charité qui, jusqu'au dernier jour de leur vie, manifestèrent une énergie incroyable au service de Dieu et des pauvres.

Au cours de l'après-midi, nos pèlerins visitèrent l'étable, aujourd'hui convertie en chapelle. C'est là qu'elle et ses sept sœurs se réfugièrent quand elles durent quitter Cherbourg. Incroyable errance qui dura presque vingt ans... De lieu en lieu, le seul trésor qu'elle emportait en le serrant dans ses bras, était une petite statue de la Vierge de Pitié, Notre-Dame de la Miséri-

Frère Georges de Jésus-Marie

VATICAN II
AUTODAFÉ

Pamphlet

★ ★

2^e ÉDITION

*On se moque de nous,
on ne se moque pas de Dieu.*

POISON



735 pages – 15 euros + port.

Éditions de la Contre-Réforme Catholique
10260 Saint-Parres-lès-Vaudes

★ ★

PÈLERINAGE À SAINTE MARIE-MADELEINE POSTEL

Connaissez-vous le Cotentin, avec ses plantureuses prairies voisinant avec la lande sauvage de bruyère et d'ajonc ? C'est le pays de sainte Marie-Madeleine Postel (prononcez "Pôtel" pour faire local). Le 26 juin, deux

LETTRE À VALEURS ACTUELLES

À la suite de l'article anonyme paru dans "VALEURS ACTUELLES" et qui reprenait les plus basses calomnies contre notre Père, frère Bruno tient à faire savoir à nos amis qu'il a perdu toute confiance en cette revue et qu'il s'est désabonné :

Saint-Parres-lès-V., le 27 avril 2010

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 9 avril 2010, je vous préviens que je n'ai pas l'intention de me réabonner à Valeurs Actuelles en raison de votre attitude vis-à-vis de l'abbé de Nantes, notre Père fondateur. Si vous avez trompé ma confiance sur un dossier que je connais bien, quel crédit vous accorder sur ceux que je ne connais pas et sur lesquels vous êtes supposé éclairer vos lecteurs ?

Vous avez publié ma lettre de mise au point tronquée, en l'affligeant d'une "coquille" que je veux croire fortuite : qu'est-ce que la « reconnaissance économique » d'une communauté religieuse ? Me voilà bien ridiculisé. La palinodie est parfaite...

Avec mes regrets les plus sincères,

Frère Bruno Bonnet-Eymard
Prieur des Petits Frères du Sacré-Cœur.

corde. C'est enfin dans l'abbaye bénédictine de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dont elle releva les ruines, que cette amie de la Croix de plus de soixante-dix ans, établit la maison mère de sa congrégation, les Sœurs de la Miséricorde. Et lorsqu'une tornade abattit le clocher de l'église, elle reprit sa truelle et sa brouette pour le reconstruire, à l'âge de quatre-vingt-six ans !

En ce bel édifice, nos amis achevèrent leur beau pèlerinage, mettant dans la bouche de notre Père et de frère Bruno les paroles mêmes de la sainte :

« Dieu ne nous a pas appelées ici seulement pour pleurer sur les ruines de son temple, mais aussi pour le réédifier tout entier et le remettre dans sa première splendeur... Dieu le veut, j'en suis certaine. Si nous sommes fidèles, tout sera réparé... »

Il y aurait eu encore beaucoup à dire, en particulier sur la bienheureuse mère Placide qui succéda à mère Marie-Madeleine Postel, à la tête de la congrégation ; et sur l'exemple de la chère sœur Marthe, béatifiée elle aussi, dont l'obscur dévouement fut la providence de l'ordre durant toutes les années difficiles. Mais il était l'heure de se séparer. Le lendemain, les frères revinrent par Lisieux, où ils eurent « *un parloir avec sainte Thérèse* », selon la belle expression du Père Zambelli.

LA MAISON SAINT-GEORGES

Depuis un mois, les travaux ont si bien avancé que la charpente du nouveau bâtiment est déjà montée et couverte (comparez avec la photo de la page 36 du mois

dernier). Le gros œuvre étant ainsi achevé, la maison est "hors d'eau". Les frères vont s'attaquer maintenant aux aménagements intérieurs et aux revêtements extérieurs.

COURRIER DE NOS AMIS

Extrait d'une lettre, à propos des conférences de Carême, à Notre-Dame de Paris :

Avril 2010.

Les deux dernières CRC, qui "accrochent" les tenants du Concile, sont très réconfortantes, car elles en parlent, elles, du salut éternel, « *unique but de nos travaux* » ! Ce défilé d'intervenants, religieux et laïcs, tous d'accord pour dresser leurs digues défensives de Vatican II, pour sauver l'indéfendable au prix d'énormités qui font trembler (culte de l'homme, assimilation homme/âme, Trinité... "secondaire"), ce défilé est impressionnant et serait écrasant sans l'opposition courageuse, insistante, percutante des CRC.

Et ce qui frappe, c'est le contraste entre les mots, les concepts enfilés comme des perles, sans âme ni conviction, sans *vérité* qui accroche, et le contenu des questions qui, elles, traduisent des angoisses bien réelles, des réalités concrètes constatables.

Comment ne pas penser aux paroles de Pie X sur ces démocrates-chrétiens, « *l'œil fixé sur une chimère* » ? Et puis au constat du Père, à sa réflexion plutôt, sur la pauvreté, la sécheresse de leurs discours sur l'Église, sur le Christ à qui, quand même, ils ont consacré leur vie :



la source en eux est tarie, ils ne peuvent plus rien faire fructifier, ils se tournent vers l'erreur.

Tandis que ce danger, par grâce ! ne guette pas la CRC ! La vérité jaillit de tous les Cœurs divins à travers les multiples cœurs saints unis aux Premiers !

À un moment, avec Mgr Bruguès, il y a un peu de flamme, mais c'est parce qu'il s'agit du CEC auquel il a participé ! Alors... Enfin, lui au moins est reparti avec l'*AUTODAFÉ* sous le bras, sans hurler ! Avec le Père de La Soujeole, répondant à la question sur l'ONU, le FMI succédant à la Chrétienté (*IL EST RESSUSCITÉ* n° 93, p. 4), je me suis demandée s'il ne regrettait pas que la grâce soit absente de ces organismes mondiaux, en aveugle qu'il est sur la lutte anti-christ qui les anime.

C. P.

Cher frère Bruno,

Nous avons commencé à regarder les DVD "*VATICAN II, LA DÉBÂCLE*", et nous souhaitons vous remercier pour le fabuleux travail de mise en scène que vous nous avez offert : le "face à face" est tout à fait parlant et fait éclater au grand jour l'apostasie de nos malheureux évêques. C'est impressionnant, cela vous saute à la figure, encore bien plus qu'à simple lecture. Si l'honneur de l'Église et le salut des âmes n'étaient pas en jeu, nous trouverions même cela très drôle. Un grand merci, donc, pour tout le travail, qu'il soit théologique ou technique.

Merci encore aux frères qui ont mis les leçons de catéchisme sur DVD : nous avons tout repris en famille cette année, pour l'instruction des uns et le plaisir des autres. Tout le discours du Père prend un relief nouveau depuis sa mort. Hier, justement, il nous parlait de la mort, du jugement et de la vie éternelle. Cela prend une saveur nouvelle de savoir qu'il a vécu ce qu'il nous prêchait avec tant de foi et d'espérance.

Merci pour tout, donc, cher frère, et surtout gardez sagesse, courage et alacrité pour poursuivre l'œuvre entreprise. En grande union de prières dans les Cœurs de Jésus et de Marie, avec toute notre affection.

M.-H. B.

Très cher frère Bruno,

Voici que je prends enfin ma plume, alors que notre Père est parti depuis maintenant un mois et demi. Ayant reçu, il y a quinze jours, les trois cassettes sur l'agonie, la mort et les funérailles de notre Père, je les ai écoutées chaque matin, par petit bout, avec joie et émotion.

Émotion de réaliser un peu plus que celui qui nous a rassemblés au commencement, n'est plus là, mais joie de voir, de sentir combien notre Père est mort comme un saint, tout remis entre les mains de la Sainte Vierge, comme il l'était déjà depuis quelque temps, et entouré de tous ses enfants spirituels qu'il a tant chéris sur terre et qu'il ne cessera sûrement pas de protéger du haut du Ciel. C'est un bien beau témoignage que vous nous livrez là, et je vous en remercie.

Puissent la Sainte Vierge et son Divin Fils nous accorder la grâce d'une telle mort, pour aller au Ciel tout droit, rejoindre ceux qui nous y auront précédés.

Mais pour cela, nous aurons besoin d'un intercesseur, et notre Père en sera sûrement un de grand poids. Ce beau récit de l'agonie, de la mort et de l'enterrement de notre Père nous fait toucher du doigt un peu du Ciel, tout en nous montrant, par toute sa vie, la voie droite, mais non moins exigeante, pour y arriver. C'est donc à l'école de notre Père que nous voulons rester, pour continuer d'apprendre chaque jour un peu plus à aimer Jésus et sa Sainte Mère, et l'Église qui est son Corps mystique, quelles que soient ses dérives, en restant fermes dans la vérité et confiants dans l'intervention de l'Immaculée, dont le Cœur finira par triompher.

À la suite de ces trois cassettes, j'ai commencé à écouter les deux conférences sur "*VATICAN II, LA DÉBÂCLE*", en réponse aux conférences de Carême à Notre-Dame de Paris. Que c'est lumineux, et en même temps, combien nous comprenons que nous, génération n'ayant connu que l'après-Concile, en sommes pétris et malheureusement bien imbibés. Aussi quelle grâce que de pouvoir avoir tous ces enseignements de notre Père, et les vôtres à sa suite, en disciples fidèles, pour nous permettre de rester dans la vérité intégrale de cette foi que nous avons reçue à notre baptême. Oui, vraiment, quelle richesse que tous ces enseignements que le Père nous a laissés !

Nous en profitons actuellement tout particulièrement avec mon fiancé, en écoutant les conférences du Père sur "*LE MARIAGE ET APRÈS...*" pour nous préparer au mieux à ce grand sacrement du mariage.

Dans l'attente de nous retrouver tous réunis à Turin autour du Saint Suaire, nous restons plus que jamais unis dans la prière aux Très Saints Cœurs de Jésus et Marie, par l'intercession de notre Père. Nous nous confions à vos prières et vous assurons des nôtres pour vous et toute la communauté.

C. C., phalangiste de l'Immaculée.

Argentine, le 6 avril 2010,

Chers amis,

C'est avec des sentiments contraires que j'ai reçu la nouvelle du décès de notre très cher Père spirituel, l'abbé Georges, le 15 février dernier. J'ai d'abord ressenti la tristesse d'être orpheline, sans père dans cette vallée de larmes, comme le vécurent les Apôtres eux-mêmes, le Vendredi saint. Cependant, le Bon Dieu à qui n'échappe aucun détail m'a apporté, par les mains du Père J., la *LETTRE* n° 85 de frère Bruno, juste au moment providentiel pour méditer cette mort : la veille de commencer les *Exercices de Saint-Ignace* en vue de la Semaine sainte. Ainsi ai-je pu prier dans le silence pour son âme et pour la persévérance de toute la communauté en ces jours où la Chrétienté revit la solitude et la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

J'ai donc lu le beau récit de frère Bruno de Jésus... la mort par asphyxie, l'absence de l'évêque du lieu, le refus du curé de prêter son église pour la cérémonie, et jusqu'à interdire les cloches ! afin d'étouffer le plus possible l'événement. À ce moment, je me suis rappelée une autre ressemblance avec la mort du Fils de

l'Homme... lequel n'avait point « *d'endroit pour reposer sa tête* »... Je suis bien persuadée que cette mort produira du fruit et du profit pour notre Église militante car même s'ils se taisent et imposent le silence sur lui, « *les pierres crieront* », comme a dit le Christ, les faits parleront d'eux-mêmes. Et puis, le Bon Dieu sait ce qu'il fait et cette cérémonie intime et familiale qui eut lieu chez vous permit ainsi au Père d'être entouré de ses enfants les plus chéris et de ses fidèles, ceux qui l'ont suivi dans les bons et les mauvais jours.

Mais avec cette tristesse, j'ai ressenti également la joie de la filiation, le bonheur et l'Espérance que procure à tout catholique la méditation de cette mort sainte et paisible, fruit de tout ce que le Père a semé pendant sa vie, aux pieds de Notre-Dame de Fatima ! Après avoir fermé les yeux, il les a certainement ouverts dans l'Éternité pour contempler le véritable et très doux visage de la Vierge et la vraie Face de notre Jésus, non plus ensanglantée et sans apparence humaine, mais resplendissante et victorieuse. Pour lui, l'apparence du monde est passée, il contemple cette Vérité incarnée pour laquelle il a tant lutté, qu'il a tant prêchée et pour laquelle il fut persécuté.

Poursuivant les ressemblances, je crois que l'Abbé « *ne nous laissera pas orphelins* » et maintenant, depuis l'Église triomphante, nous avons un autre intercesseur, encore plus efficace pour notre cause qui est celle de la Chrétienté. Je ne doute pas que, du haut du Ciel, il sera encore notre maître, le protecteur de ce petit troupeau qui lutte, de l'intérieur, pour l'Église éternelle.

J'ai pensé aussi qu'il avait dû retrouver mon père. Celui-ci l'avait rencontré en juillet 2000, en terres françaises, pour sceller une longue amitié intellectuelle et religieuse qui a commencé, il y aura bientôt cinquante ans, lorsque mes parents reçurent la première CRC. Par cette rencontre, ils ont anticipé leur état actuel où ils continuent à partager en grands et éternels amis, la même manière de penser et de souffrir avec l'Église.

Mon frère, le Père V., a pu célébrer les trente messes grégoriennes pour son âme. Je crois que c'est le meilleur et l'unique présent que nous puissions offrir à celui qui nous éclaira et qui nous guida dans cette situation si critique et confuse pour les catholiques. Mes parents et nous, nous lui devons énormément et nous nous considérons comme ses fils et filles spirituels et intellectuels. Dieu veuille que nous poursuivions le même combat comme il nous l'a indiqué et nous en a donné l'exemple.

Je crois que l'Abbé fut « *une lumière dans les ténèbres* ». En effet, par ses *Lettres*, sa doctrine, ses dénonciations des erreurs, ses luttes, il nous a donné la clef pour interpréter les événements des derniers temps. Cela pour les brebis égarées à la recherche de vrais pasteurs qui « *aboient* », prêchent avec clarté et force les vérités éternelles. Un jour, qui n'est pas loin, nous connaissons les fruits de son sacrifice, de sa solitude, de l'incompréhension et de la persécution qu'il a soufferts ici-bas... et

qui, certainement se sont changés en héroïques cicatrices ecclésiiales, causes de son entrée au Banquet Céleste.

Je demande à Dieu que nous soyons bientôt tous réunis, pour toujours dans les Sacrés Cœurs de Jésus et Marie.

Sœur M. de S.

Mon bien cher frère,

Ce 23 avril, ce sera la fête de notre bien cher Père, puisqu'il la fêtera au Ciel, et que vous restez avec la si lourde Croix qu'il vous a léguée. Nous venons vous remercier d'avoir repris le flambeau, portant la flamme de la religion de nos pères au milieu des ténèbres de l'idolâtrie. Comme notre cœur s'est serré pour vous à la Veillée pascale en vous voyant avancer ainsi dans les ténèbres, au chant de l'*Exsultet*, portant le Cierge pascal ! Oui, à notre Père, à tout son enseignement, nous voulons rester fidèles avec vous, derrière vous, pasteur du "petit troupeau" dont nous sommes les plus indignes brebis mais infiniment reconnaissantes à vous, de porter pour nous cette immense Croix. Jamais nous ne pourrions vous remercier assez de tout ce que vous faites, nous servant de Père, nous gardant avec nos enfants dans la joie des enfants de l'Église même si c'est sur le parvis.

Mon bien cher frère, par le chapelet nous sommes chaque jour près de vous et prions l'Immaculée triomphante de nous garder fidèles et de vous combler de ses grâces. Nous ne sommes rien pour l'obtenir mais c'est de tout notre cœur que nous le lui demandons et que nous nous recommandons à vos prières tout en vous redisant notre affection filiale.

S. et N. C.

Mes frères,

Après le très abondant courrier que vous avez publié dans les derniers numéros de la CRC, je voudrais également apporter mon très indigne témoignage sur votre Père. Sans avoir jamais rencontré l'abbé de Nantes, j'ai été impressionné par ses enseignements d'une si grande rigueur doctrinale.

Peu à peu, j'ai pu découvrir cette admirable école de pensée qui m'a évité le schisme. Heureusement, la lecture de la CRC et de nombre d'autres textes (je pense notamment aux magnifiques études sur Fatima et Medjugorje) m'ont réellement permis de rester catholique. Je sais désormais que la solution à cette crise épouvantable qui ruine l'Église ne peut être qu'une contre-réforme catholique.

Voilà ce que je dois, non seulement à votre Père fondateur, mais aussi à vous qui poursuivez fidèlement son œuvre. Je vous adresse, mes frères, mes prières pour votre congrégation, et tout particulièrement pour la réhabilitation de l'Abbé de Nantes,

Avec l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

M. V.